

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DES PÊCHERIES

ET DE L'ALIMENTATION

LETTRE DU MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document rend compte des résultats obtenus en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2015-2019 et du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

L'ensemble des réalisations présentées dans ce rapport témoigne des efforts consentis par le Ministère et son personnel non seulement pour contribuer à relever les défis du secteur bioalimentaire, mais aussi pour favoriser la prospérité du Québec tant sur le plan économique que sur le plan social.

Veillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

André Lamontagne

Québec, octobre 2019

LETTRE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document rend compte des résultats obtenus en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2015-2019 et du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

Ce rapport permet d'apprécier les actions entreprises par le Ministère afin d'utiliser les ressources allouées de façon optimale. De plus, il fait état du respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je tiens à remercier les membres du personnel du Ministère pour leur engagement et les efforts déployés au cours de la dernière année. Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable demeure notre objectif le plus déterminant.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Dufresne'. The signature is fluid and stylized, with a large loop at the end.

René Dufresne

Québec, octobre 2019

DÉCLARATION DU COMITÉ DE DIRECTION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

René Dufresne

Sous-ministre

Marie-Odile Koch

Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle

Christine Barthe

Sous-ministre adjointe à la santé animale et à l'inspection des aliments

Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement régional et au développement durable

Abdoul Aziz Niang

Sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Louise Leblanc

Sous-ministre adjointe à la formation bioalimentaire

Bernard Verret

Sous-ministre adjoint à la transformation et aux politiques bioalimentaires

Louis Gagnon

Directeur général de l'administration

Québec, octobre 2019

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur René Dufresne

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à la validation des résultats, des indicateurs, des explications et des autres renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre responsabilité consistait à évaluer la qualité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre analyse. Nos travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de ces travaux, nous concluons que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion paraît de qualité et cohérente.

La directrice de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,



Julie Parent

Québec, octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	13
Contexte	14
La mission	14
La vision	14
Les valeurs	14
La clientèle	14
Les champs d'activité	15
L'organisation administrative	16
L'ANNÉE EN BREF	19
Faits saillants	20
RÉSULTATS 2018-2019	
PLAN STRATÉGIQUE 2015-2019	23
Premier enjeu : Un secteur bioalimentaire dynamique	27
Deuxième enjeu : Une organisation accessible et performante	51
RÉSULTATS 2018-2019	
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020	59
Description des résultats	61
DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS	89
UTILISATION DES RESSOURCES ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	93
Utilisation des ressources	95
Ressources financières	95
Ressources humaines	98
Ressources informationnelles	102
Exigences législatives et gouvernementales	104
ANNEXES	129
Lois administrées	131
Pour nous joindre	133
Organigramme	137

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) couvre l'exercice qui s'est déroulé du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01). Il présente un portrait des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2018-2019 et donne aux parlementaires ainsi qu'aux Québécoises et aux Québécois des renseignements concernant la performance du MAPAQ et l'atteinte de ses objectifs.

Ce rapport annuel de gestion se divise en six sections :

- la présentation du Ministère;
- « L'année en bref », qui constitue un survol des faits saillants de la dernière année;
- les résultats de l'année 2018-2019 relativement aux enjeux définis dans le Plan stratégique 2015-2019;
- les résultats de l'année 2018-2019 quant au Plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020;
- l'état des travaux ministériels liés à la révision de la Déclaration de services aux citoyens;
- la description de l'utilisation des ressources (financières, humaines et informationnelles) du Ministère de même que des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Ce document comprend par ailleurs, en annexe, la liste des lois dont l'administration est confiée, en tout ou en partie, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les coordonnées du Ministère ainsi que l'organigramme en vigueur au 31 mars 2019.

PRÉSENTATION
DU MINISTÈRE

Contexte

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce secteur englobe les activités de production agricole, de pêches et d'aquaculture commerciales, de transformation et de distribution des aliments, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI). Le Ministère exerce une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. De plus, il est impliqué dans la formation collégiale spécialisée en agriculture et en agroalimentaire.

Pour ce faire, le MAPAQ peut compter sur le savoir-faire et la connaissance de plus de 1 600 employés issus de disciplines variées. Une proportion importante de son effectif travaille en région. Ainsi, plus de la moitié de son personnel régulier se trouve à l'extérieur des agglomérations de Québec et de Montréal.

La mission

La mission du Ministère est définie dans les termes suivants : « Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable. »

La vision

Pour appuyer sa mission, le Ministère s'est donné comme vision d'être « une organisation reconnue pour son expertise, en appui aux entrepreneurs et à l'écoute des attentes des consommateurs et des citoyens ».

Les valeurs

Le Ministère privilégie des valeurs organisationnelles de collaboration, de transparence, de professionnalisme et d'équité.

La clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- les citoyens et les consommateurs;
- les entreprises agricoles;
- les pêcheurs et les aquaculteurs;
- les transformateurs alimentaires;
- les distributeurs, les grossistes et les détaillants en alimentation;
- les manipulateurs d'aliments et les restaurateurs;
- les fournisseurs de services à la production;
- les étudiants de la formation initiale et les clients de la formation continue de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- les ministères et les organismes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéral et international);
- les organismes non gouvernementaux contribuant à la réalisation de sa mission.

Les champs d'activité

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce ses interventions par du soutien professionnel, de l'appui financier ou de l'encadrement législatif et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre.

Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaa.q.gouv.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.gouv.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.gouv.qc.ca).

Les principales interventions du Ministère sont les suivantes.

Le soutien professionnel

- Services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture et de la transformation alimentaire;
- accompagnement de la relève;
- appui aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire;
- transfert technologique et aide à l'innovation;
- formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire;
- soutien au développement des marchés intérieurs et extérieurs;
- accompagnement visant à favoriser le développement sectoriel;
- promotion de la sécurité des aliments et du bien-être animal, et veille en matière de santé publique et animale;
- veille économique et commerciale;
- relations fédérales-provinciales et politiques commerciales.

L'appui financier

- Aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de pêche et de transformation alimentaire;
- appui au financement des entreprises de pêche commerciale;
- aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité;
- aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement;
- appui à la recherche et à l'innovation;
- aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional;
- appui à la production biologique;
- appui au développement des marchés;
- soutien à la commercialisation et à la promotion des produits québécois;
- aide à l'amélioration de la santé animale;

- soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments;
- application du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);
- orientation des outils de gestion des risques (assurances et financement) et de soutien à la relève agricole administrés par La Financière agricole du Québec.

L'encadrement législatif et réglementaire

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires;
- gestion de la délivrance des permis accordés aux établissements alimentaires et aquacoles ainsi qu'aux propriétaires ou aux gardiens de 15 chats ou chiens ou plus;
- instauration de mesures visant à assurer la santé et le bien-être des animaux, et protection phytosanitaire des cultures;
- mise en œuvre de moyens pour permettre la traçabilité des animaux et des aliments;
- gestion de la délivrance des permis de transformation de produits marins et notion d'intérêt public;
- enregistrement des entreprises agricoles;
- responsabilité de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche de même que de la Loi sur les producteurs agricoles, dont les attributions relèvent principalement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- responsabilité de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, dont plusieurs attributions sont principalement dévolues à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- responsabilité de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, dont les attributions relèvent principalement du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.

L'organisation administrative

Pour remplir les différents volets de sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- le Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- le Sous-ministériat à la formation bioalimentaire;
- le Sous-ministériat au développement régional et au développement durable;
- le Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments;
- le Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires;
- la Direction générale de l'administration;
- le Secrétariat général et la Direction de la coordination ministérielle.

Pour plus d'information, l'organigramme du Ministère se trouve en annexe.

L'ANNÉE EN BREF

Faits saillants

Lancement de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*

La Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, a été dévoilée le 6 avril 2018, accompagnée d'investissements de 5 milliards de dollars sur 5 ans. Cette nouvelle politique s'appuie sur deux objectifs : mieux répondre aux attentes des consommateurs tout en soutenant les entrepreneurs et les organismes du secteur bioalimentaire. Elle a été élaborée grâce à un travail de collaboration entre les partenaires du secteur et l'État. Sa mise en œuvre sera soutenue par un plan d'action qui sera rendu public en 2019-2020.

Dévoilement du Plan d'action ministériel pour l'industrie maricole 2018-2025

Découlant de la Politique bioalimentaire 2018-2025, le Plan d'action ministériel pour l'industrie maricole 2018-2025 a été lancé le 27 avril 2018. Ce plan d'action vient appuyer la vision du Ministère à l'égard de la mariculture, soit assurer un secteur prospère contribuant, de manière significative et durable, à l'industrie bioalimentaire et au développement des régions maritimes québécoises. Pour soutenir l'industrie maricole et des pêches dans sa démarche de promotion des produits aquatiques québécois sur le marché intérieur, une campagne de promotion générique intitulée *Pêchés ici, mangés ici* a été lancée. Depuis 2010, plus de 11 millions de dollars ont été versés au secteur par le Ministère.

Création du Fonds des pêches du Québec

En décembre 2018, le gouvernement du Québec a annoncé l'attribution de 12,8 millions de dollars au Fonds bilatéral pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec. Cet investissement permet de soutenir la réalisation de projets visant l'innovation ainsi que l'amélioration de la compétitivité et de la productivité dans ce secteur. Il s'ajoute à l'enveloppe de 30 millions de dollars sur 5 ans déjà consentie par le gouvernement du Canada.

L'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales évolue dans un environnement hautement compétitif et doit innover pour se distinguer. Elle contribue activement au développement des régions maritimes. Ce fonds permettra donc non seulement d'accroître les investissements, d'engendrer des retombées économiques et de créer des emplois dans les communautés côtières du Québec, mais aussi de stimuler l'innovation dans l'industrie.

Publication du *Guide d'application de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*

En décembre 2018, le Ministère a rendu public le *Guide d'application de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, qui vise à clarifier les obligations édictées par la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1) en définissant certains termes et en présentant des exemples concrets. Ce document a été conçu pour répondre aux nombreuses questions relatives à ce droit nouveau au Québec et a pour objet de faciliter l'application de cette loi. Toutefois, il ne donne pas une interprétation juridique de celle-ci. Il fait office d'ouvrage de référence pour la clientèle intéressée ainsi que les inspecteurs du Ministère et ses mandataires.

Contrôle des risques de propagation de la maladie débilitante chronique des cervidés

En 2018-2019, le Québec a vu éclore un cas de maladie débilitante chronique des cervidés dans un élevage de cerfs rouges de la région des Laurentides. Le MAPAQ a collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour éviter la propagation de cette maladie. Les mesures déployées sont notamment une aide de 1 000 000 \$ accordée à La Financière agricole du Québec pour le financement du Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés. De plus, une mesure d'aide à la reprise de la mise en marché des cervidés d'élevage a été offerte par le Ministère. Cette mesure a permis à quatre entreprises de diminuer leur cheptel et d'accroître leurs liquidités pour poursuivre leurs opérations. Elle a également contribué à la relance du marché pour 2019.

Nouvelle indication géographique protégée « Vin du Québec »

En novembre 2018, le gouvernement du Québec a annoncé la reconnaissance de l'appellation réservée (indication géographique protégée ou IGP) « Vin du Québec ». L'ensemble des vins préparés au Québec qui satisferont aux exigences de cette appellation pourront arborer cette nouvelle certification qui constitue un outil de protection officiel de leur authenticité. Répondant à une demande des consommateurs, elle permettra de répertorier facilement les vins d'ici. Il s'agit aussi d'une façon de promouvoir l'économie locale en favorisant la consommation de produits du terroir.

En stimulant le développement du secteur des vins du Québec, en garantissant l'origine, l'authenticité et la traçabilité des produits vinicoles, en améliorant l'expertise des viticulteurs ainsi que la qualité des vins du Québec et en leur apportant une valeur ajoutée, cette IGP contribue à l'atteinte d'objectifs importants de la Politique bioalimentaire 2018-2025.

RÉSULTATS
2018-2019

PLAN STRATÉGIQUE
2015-2019

Le Plan stratégique 2015-2019 présente les engagements du Ministère à l'égard des citoyennes et des citoyens du Québec, et a guidé ses actions jusqu'au 31 mars 2019.

Ce plan stratégique a pour objectif de favoriser le développement durable du secteur bioalimentaire québécois et d'appuyer les grandes priorités gouvernementales. Il s'articule autour de deux enjeux et de trois orientations majeures.

Premier enjeu

Un secteur bioalimentaire dynamique

- **Orientation 1** : Contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire
- **Orientation 2** : Soutenir un développement bioalimentaire responsable

Deuxième enjeu

Une organisation accessible et performante

- **Orientation 3** : Renforcer la gouvernance organisationnelle

Le Plan stratégique 2015-2019 est un outil de mobilisation pour tout le personnel du Ministère. Il contribue à mieux canaliser les efforts déployés en vue de relever les défis actuels et futurs du MAPAQ, du gouvernement du Québec et du secteur bioalimentaire québécois.

Cette section présente les résultats atteints pour l'exercice financier 2018-2019 par rapport aux cibles établies pour la période 2015-2019.

DESCRIPTION
DES RÉSULTATS

PREMIER ENJEU

UN SECTEUR
BIOALIMENTAIRE
DYNAMIQUE

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

L'élément déterminant de l'action du Ministère vise à mieux contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire québécois et à sa croissance durable. Outre la promotion des intérêts de ce secteur dans le cadre des négociations commerciales, dont la défense de la gestion de l'offre ainsi que l'orientation des travaux vers l'actualisation des outils de gestion des risques agricoles, le Ministère a choisi de déployer son intervention autour de trois axes prioritaires ciblant les entreprises, la relève et les potentiels régionaux.

AXE 1.1 COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

OBJECTIF

Accompagner et appuyer les entreprises et les filières sectorielles du bioalimentaire dans le développement stratégique de leur compétitivité et de leur productivité

Contexte

L'utilisation de services-conseils par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires du Québec contribue à la compétitivité et à la productivité des entreprises et en réduit les risques financiers. La diversité des services et le recours à l'approche multidisciplinaire ont servi à l'amélioration de l'offre de services-conseils au cours des dernières années. Ainsi, les programmes d'aide du MAPAQ privilégient un accompagnement préalable sous forme de services-conseils pour qu'une entreprise puisse bénéficier d'une aide financière dans la réalisation de son plan d'action.

Les entreprises de transformation alimentaire québécoises évoluent dans un marché de plus en plus ouvert qui exige qu'elles soient toujours plus compétitives pour maintenir leur place et conquérir les marchés d'ici et d'ailleurs. Pour profiter des occasions d'affaires et croître, ces entreprises doivent adopter une vision stratégique et de meilleures pratiques d'affaires, ce qui leur permet d'améliorer leur accès aux marchés en croissance et de garantir la qualité de leurs produits. Par un accompagnement et un soutien financier, le MAPAQ aide les transformateurs alimentaires à mieux s'outiller pour pouvoir saisir ces occasions d'affaires, implanter un système qualité, obtenir une certification et investir dans le développement de leur entreprise suivant un plan d'affaires précis.

Par ailleurs, un des défis visant à favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire consiste à réunir les conditions permettant un développement stratégique à travers l'ensemble des maillons d'une même filière, de la terre ou de la mer à la table du consommateur en passant par la transformation et la distribution. Le Ministère appuie la définition d'une vision stratégique du développement d'une filière par l'établissement de diagnostics sectoriels. Certains de ces diagnostics consistent en des monographies qui appuieront les évaluations quinquennales des plans conjoints prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M 35.1).

Indicateur 1	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux de rayonnement des services-conseils agricoles et agroalimentaires	Passer de 32 % à 42 % des entreprises agricoles ayant recours aux services-conseils au 31 mars 2018 (44 % pour 2018-2019)	34 %	43,9 %	50,2 %	54,5 %

Depuis le 1^{er} avril 2015, 15 059 entreprises agricoles ont bénéficié du Programme services-conseils, ce qui représente un taux de rayonnement de 54,5 % des entreprises enregistrées au MAPAQ.

La cible finale de 44 % prévue pour 2018-2019 a donc été atteinte.

Indicateur 2	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Proportion des entreprises de transformation alimentaire appuyées dans leurs projets de développement stratégique	11 % des entreprises visées appuyées chaque année au cours de la période 2015-2018 (11 % pour 2018-2019)	Non disponible	11,4 %	10,9 %	17 %

Pour la période 2018-2019, 312 entreprises de transformation alimentaire, soit 17 % des 1 840 entreprises de ce type au Québec, ont reçu l'appui du Ministère pour des projets de développement stratégique :

- 100 entreprises ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise des programmes Levier et Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité de même que du Programme d'appui aux fromageries 2018-2022 pour des projets de développement stratégique ou l'implantation d'un système qualité;
- 4 entreprises de transformation de produits marins ont été financées pour des projets ayant pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire dérivée de la production;
- 208 entreprises de transformation alimentaire ont été accompagnées par des conseillers régionaux.

Indicateur 3	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Pourcentage des filières sectorielles couvertes par des diagnostics réalisés et rendus disponibles	Passer de 31 % en 2015 à 100 % des filières sectorielles visées au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019)	45 %	65 %	92 %	100 %

Au 31 mars 2019, 100 % des filières sectorielles visées étaient couvertes par des portraits-diagnostic. Ce résultat correspond à 31 portraits-diagnostic pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2019. En 2018-2019, 7 portraits-diagnostic ont été produits :

- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la fraise et de la framboise au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la volaille au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie ovine au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme de terre au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie québécoise du phoque;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel sur l'aquaculture en eau douce au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la mariculture au Québec.*

OBJECTIF

Appuyer le développement de produits distinctifs à valeur ajoutée

Contexte

Compte tenu de la concurrence intense qui est livrée pour les produits de masse, les entreprises bioalimentaires québécoises pourront tirer leur épingle du jeu dans la mesure où elles sauront distinguer leurs produits sur les marchés. Le Ministère continue de soutenir les initiatives des entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent développer des produits et des procédés innovants ainsi que des produits distinctifs à valeur ajoutée, particulièrement des aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. Les appellations réservées et les termes valorisants représentent un autre moyen pour ces entreprises de distinguer et de valoriser leurs produits par leur origine ou encore leur méthode de production ou de transformation.

Indicateur 4	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'entreprises appuyées pour le développement de produits distinctifs	Passer de 170 en 2015 à 255 entreprises appuyées au 31 mars 2018 (255 pour 2018-2019)	187 entreprises	207 entreprises	233 entreprises	416 entreprises

En 2018-2019, 183 entreprises ont été appuyées pour le développement de produits distinctifs, portant le total à 416 entreprises soutenues depuis le 1^{er} avril 2015.

De ces 183 entreprises, 10 ont été financées dans le cadre du programme Innov'Action agroalimentaire pour des projets d'innovation de produits et de procédés. De plus, 8 entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture ont obtenu une aide financière pour le développement de produits et de procédés innovants. Finalement, 3 nouvelles associations qui représentent 165 entreprises ont été appuyées, en vertu du Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants 2018-2021, pour le développement de produits distinctifs, soit le Conseil de l'industrie de l'érable (65), l'Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec (82) et l'Association des distilleries artisanales du Québec (18).

OBJECTIF

Stimuler l'innovation comme levier de développement du secteur bioalimentaire

Contexte

Le Ministère joue un rôle d'influence dans l'établissement d'une culture d'innovation chez les entreprises bioalimentaires. Ainsi, il continue de soutenir financièrement les travaux nécessaires pour amener les résultats de la recherche à un niveau qui permettra à ces entreprises de les intégrer dans leurs pratiques. En outre, les projets de recherche qui reçoivent un appui de l'industrie seront davantage valorisés compte tenu de leurs plus grandes chances de se solder par une application concrète : la commercialisation d'un nouveau produit alimentaire, l'implantation d'une nouvelle technologie ou encore l'adoption de pratiques innovantes en matière de culture ou d'élevage au sein des entreprises. Le Ministère soutient aussi des activités de diffusion et de transfert des connaissances pour favoriser leur accessibilité auprès des utilisateurs que sont les entrepreneurs et leurs conseillers.

Indicateur 5	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Part des budgets des activités de recherche et d'innovation provenant de l'industrie	Passer de 12 % à 14 % du financement au 31 mars 2018 (14 % pour 2018-2019)	13 %	13,5 %	15 %	15 %

En 2018-2019, le MAPAQ a maintenu son soutien à la recherche et à l'innovation par ses programmes d'aide ainsi que par le financement de centres de recherche et d'expertise dans le secteur bioalimentaire. La contribution de l'industrie au financement d'activités de recherche et d'innovation soutenues par le Ministère est passée, en 4 ans, de 12 % à 15 % de la valeur totale des budgets consacrés aux différents projets et centres. Le Ministère a donc dépassé la cible de 14 % qu'il s'était fixée.

Indicateur 6	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux d'augmentation du nombre de participants aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire	10 % d'augmentation sur trois ans (10 % sur quatre ans pour 2018-2019)	5,4 % d'augmentation	7,3 % d'augmentation	7 % de diminution	4 % d'augmentation

Fort de sa collaboration avec différents partenaires régionaux, le MAPAQ a poursuivi son appui aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire. Encore une fois cette année, les thèmes abordés étaient très diversifiés : bovins laitiers, production biologique, valorisation de la biomasse aquatique, etc. Des organismes soutenus par le Ministère, tels que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec (Merinov), ont également été très actifs dans l'organisation de telles activités. Toutefois, l'année 2018-2019 a été marquée par le lancement de nouveaux programmes d'aide financière au Ministère. Ces programmes ont commandé la tenue de plusieurs journées d'information, diminuant ainsi légèrement le nombre d'activités de transfert consacrées à l'innovation, à la compétitivité et à la productivité des entreprises.

OBJECTIF

Accroître le nombre d'entreprises bioalimentaires québécoises répondant à la demande croissante des marchés porteurs

Contexte

L'accroissement des achats d'aliments et de boissons d'origine québécoise sur les marchés intérieurs et extérieurs revêt une importance capitale pour stimuler le dynamisme et le développement de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire québécoise. Ainsi, le Ministère poursuit ses interventions auprès des entreprises bioalimentaires québécoises pour que leurs produits soient davantage présents sur les marchés en croissance situés au Québec, au Canada ou en dehors des frontières. Ces entreprises bénéficient, dans la commercialisation de leurs produits sur les différents marchés, notamment d'un accompagnement et d'un soutien financier, de la création d'occasions d'affaires avec des acheteurs professionnels et de l'organisation de missions exploratoires.

Pour les marchés hors Québec, le Ministère soutient en priorité une nouvelle clientèle qui n'a pas encore profité de son expertise ni de son réseau d'attachés commerciaux à l'étranger. Pour les marchés intérieurs, il appuie les initiatives qui ont pour objectif de faciliter l'accès des aliments du Québec dans l'ensemble des réseaux de distribution alimentaire (HRI et commerce de détail) et de renforcer les partenariats régionaux dans la mise en valeur des produits locaux. Par ailleurs, les modes de mise en marché de proximité s'avèrent un levier de développement intéressant pour ce qui est de favoriser l'achat local. Ils sont développés en complément des autres réseaux de distribution alimentaire. Toutes ces initiatives répondent au besoin croissant des consommateurs d'acheter des produits alimentaires locaux et représentent des occasions d'affaires favorables pour les producteurs et les transformateurs artisans du secteur bioalimentaire.

Indicateur 7	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Moyenne 2015-2019
Nombre d'entreprises soutenues dans leurs démarches d'accès aux marchés en croissance	Passer de 450 en 2015 à une moyenne de 525 entreprises soutenues annuellement au 31 mars 2018 (535 pour la moyenne 2015-2019)	549 entreprises	673 entreprises	741 entreprises	418 entreprises	595 entreprises

En 2018-2019, le Ministère a soutenu 418 entreprises dans leurs activités de commercialisation sur les marchés du Québec et de l'étranger, ce qui représente une diminution de 323 entreprises par rapport à l'année précédente. Cet écart s'explique par le fait que la révision de programmes était en cours. Les programmes Soutien aux exportations bioalimentaires (SEB) et Proximité ont été offerts aux entreprises respectivement en décembre 2018 et en janvier 2019.

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a mis en œuvre et soutenu 61 activités. Celles-ci ont mobilisé 708 participants venant de 325 entreprises bioalimentaires québécoises uniques, un nombre similaire à celui de l'année précédente. Les activités étaient réparties sur les territoires de l'Amérique du Nord, y compris le Québec, l'Europe et l'Asie. Elles regroupaient des missions commerciales, exploratoires et de validation de produits, des accueils d'acheteurs, des sessions de formation, des études de marché ainsi que des activités de promotion. De plus, 24 entreprises ont été soutenues financièrement par le programme SEB. Enfin, 48 entreprises bioalimentaires québécoises ont été appuyées par le Programme d'accès aux marchés.

Le Ministère s'est aussi engagé à soutenir les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture dans leurs démarches d'exportation, plus particulièrement dans les foires commerciales internationales. En 2018-2019, 19 représentants d'entreprises uniques ont participé à des activités commerciales sur le plan international, soit à titre de visiteurs ou d'exposants. Ces activités se sont tenues en Chine, aux États-Unis et en Europe.

Ces résultats ont permis d'enregistrer une moyenne de 595 entreprises soutenues annuellement pour la période 2015-2019 et ainsi de dépasser la cible fixée.

AXE 1.2 ENTREPRENEURIAT ET MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF

Favoriser l'établissement d'une relève entrepreneuriale

Contexte

Le secteur bioalimentaire n'échappe pas au phénomène démographique de vieillissement de la population québécoise. L'avenir de ce secteur passe nécessairement par une relève suffisante et bien formée ainsi que par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs et investisseurs. Le Ministère poursuit ses efforts visant à faciliter le démarrage ou le transfert d'entreprises dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de la transformation alimentaire. Il accompagne les jeunes entrepreneurs agricoles dans leur projet d'établissement et assure également un suivi personnalisé pendant les cinq premières années d'activité de l'entreprise. Cet accompagnement complète le soutien offert par La Financière agricole du Québec et les mesures fiscales mises en place par le gouvernement du Québec.

Indicateur 8	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat annuel 2016-2017	Résultat annuel 2017-2018	Résultat annuel 2018-2019
Nombre d'entrepreneurs appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur bioalimentaire	Pour l'agriculture Passer de 155 en 2015 à 240 entrepreneurs accompagnés annuellement au 31 mars 2018 (400 pour 2018-2019)	220 entrepreneurs	227 entrepreneurs	297 entrepreneurs	306 entrepreneurs
	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
	Pour la pêche (capture) et la transformation Passer de 8 en 2015 à 39 entrepreneurs appuyés financièrement au 31 mars 2018 (47 pour 2018-2019)	21 entrepreneurs	36 entrepreneurs	46 entrepreneurs	57 entrepreneurs

Pour l'agriculture

La cible de 400 entrepreneurs accompagnés n'a pas été atteinte en 2018-2019. Cela peut s'expliquer notamment par une plus grande demande des jeunes porteurs de projets pour une rencontre ponctuelle leur permettant d'être mieux orientés dans les étapes à suivre pour s'établir plutôt qu'un suivi régulier. En effet, le nombre de porteurs de projets nouvellement inscrits a, quant à lui, augmenté significativement, s'élevant à 574 en 2018-2019 comparativement à 495 en 2017-2018.

Le nombre de demandes et le nombre de rencontres des jeunes promoteurs aux étapes d'accueil, d'accompagnement et de référence sont en croissance. De plus, le temps consacré au réseautage ou au maillage avec les partenaires s'allonge, notamment depuis la mise en place des nouveaux services de L'Arterre et la venue des agents de maillage des municipalités régionales de comté (MRC). Les ressources consacrées à l'offre de services en matière de relève agricole se sont également vu confier le mandat de gestion des nouvelles mesures financières d'appui à la relève agricole. Tous ces facteurs influencent la possibilité d'offrir un service de suivi comme cela est prévu.

Pour la pêche (capture) et la transformation

En 2018-2019, par l'entremise du Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche commerciale 2018-2022, le Ministère a appuyé 11 entrepreneurs de la relève dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur de la pêche (capture). Cela porte le total à 57 entrepreneurs soutenus depuis 2015-2016.

Pour la transformation alimentaire, aucune subvention liée à la planification de la relève entrepreneuriale n'a été accordée en 2018-2019. Le programme Levier s'est terminé le 31 mars 2018.

OBJECTIF

Contribuer au développement de la main-d'œuvre en favorisant l'accès à une offre de formation de qualité qui répond aux besoins du marché

Contexte

Dans un contexte où sévit une rareté de main-d'œuvre, le secteur bioalimentaire doit se montrer particulièrement attrayant, ce qui constitue un défi commun à l'ensemble des acteurs du milieu. La compétitivité du secteur bioalimentaire nécessite des entrepreneurs et une main-d'œuvre qualifiés pouvant relever les défis de demain. Ainsi, l'Institut de technologie agroalimentaire doit s'assurer d'offrir une formation initiale qui réponde aux besoins des entreprises et corresponde à la réalité du milieu. De plus, une évaluation annuelle du taux de placement des diplômés permettra de s'assurer que l'offre de formation est liée aux besoins des entreprises et que les finissants travaillent dans leur domaine d'études.

Pour rehausser la productivité des entreprises bioalimentaires, les connaissances des producteurs, des transformateurs et de la main-d'œuvre doivent être à jour et correspondre à des tendances en constante évolution. Par conséquent, l'offre de formation continue aux campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe de l'ITA couvre une grande variété de sujets liés aux problématiques et aux tendances actuelles des domaines agricole, horticole, équin et alimentaire.

Indicateur 9	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Pourcentage des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) occupant un emploi dans leur domaine d'études	Passer de 92,5 % en 2014 à 96 % au 31 décembre 2018 (96 % pour 2018-2019)	91,2 %	95,3 %	93,8 %	Non disponible

Par les années passées, les données utilisées provenaient d'une enquête de relance des sortants des programmes de formation technique qui faisait l'objet d'un document publié annuellement par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). Étant donné que le SRAM ne produit plus ce document, les données proviendront dorénavant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et ce, tous les deux ans.

En 2018-2019, l'enquête prise en compte portait sur la promotion 2016-2017. Cependant, les données seront disponibles à la fin de l'année 2019.

Indicateur 10	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux d'accroissement du nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	20 % d'accroissement du nombre d'inscriptions annuelles de juin 2015 à juin 2018 (20 % pour juin 2019)	16 % d'accroissement	1 % de diminution	1 % de diminution	6,6 % de diminution

Malgré les efforts consentis en 2018-2019 pour atteindre les cibles fixées, la mise en œuvre de solutions pour consolider l'offre de cours en formation continue demeure tributaire des ressources tant humaines que matérielles disponibles.

Les résultats obtenus confirment une baisse du nombre d'inscriptions de plus de 6 % malgré une hausse de plus de 5 % du nombre de groupes de formation offerts cette année.

Cette baisse est attribuable en partie à la difficulté à doter les postes de conseillers en formation continue, dont un vient d'être pourvu, tandis qu'un autre est toujours vacant, à la réduction du personnel de soutien affecté notamment au suivi organisationnel et à la promotion.

Soulignons également la croissance continue d'un environnement concurrentiel associé tant aux maisons d'enseignement qu'aux intervenants ou aux consultants offrant de la formation dans les mêmes secteurs.

Rappelons que l'année de référence débute le 1^{er} juillet 2018 pour se terminer le 30 juin 2019.

AXE 1.3 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

OBJECTIF

Impliquer les acteurs régionaux dans le développement des potentiels du secteur bioalimentaire

Contexte

Chaque territoire du Québec ou municipalité régionale de comté (MRC) possède des caractéristiques qui lui sont propres et doit faire face à des enjeux de développement multiples. Les perspectives qu'offre le secteur bioalimentaire dans l'essor économique des territoires sont importantes et distinctes. Le Ministère continue d'accompagner les différents acteurs locaux pour que l'effet de levier des potentiels bioalimentaires soit mis en lumière et qu'il soit intégré dans les stratégies en matière de croissance économique ainsi que de vitalité et d'occupation du territoire des régions.

Le Ministère continue également de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA). Ces plans permettent de déterminer et de mettre en valeur les potentiels agricoles des MRC et les aident à reconnaître l'importance de la préservation du territoire agricole. Rappelons que la zone agricole, qui ne représente que 4 % de la superficie du Québec, est une ressource limitée. À la suite de l'élaboration d'un PDZA, les MRC peuvent bonifier leur planification territoriale, notamment pour assurer une meilleure cohabitation des usages agricoles et des usages non agricoles.

Indicateur 11	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Proportion des MRC qui participent à un projet qui met en valeur un potentiel bioalimentaire	Passer de 14 % en 2015 à 30 % des MRC au 31 mars 2018 (35 % pour 2018-2019)	19 %	32 %	50 %	64 %

Au 31 mars 2019, 64 % des organisations, soit 65 organisations qui détiennent les pouvoirs dévolus aux MRC, avaient commencé l'élaboration d'au moins une action prévue par leur PDZA. La cible finale de 35 %, fixée pour le 31 mars 2019, a donc été atteinte.

ORIENTATION 2

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE RESPONSABLE

La pérennité du développement du secteur bioalimentaire est tributaire de la prise en compte des attentes des consommateurs et des citoyens à son égard. Sans cette prise en compte, ce secteur s'expose à des problématiques sur le plan de l'acceptabilité sociale. De plus en plus, les approches gagnantes militent en faveur d'une plus grande responsabilisation des entreprises pour qu'elles s'engagent au regard des enjeux sociaux et qu'elles fassent des choix éthiques dans leurs modes de production et de commercialisation. À ce chapitre, le Ministère a choisi d'accorder la priorité à trois axes ciblant le consommateur, la santé et le bien-être des animaux ainsi que le respect de l'environnement. En complément, d'autres éléments sont pris en compte dans le Plan d'action de développement durable 2015-2020, notamment au sujet des gaz à effet de serre et des changements climatiques.

AXE 2.1 CONFIANCE DU CONSOMMATEUR

OBJECTIF

Assurer une gestion responsable des risques et le maintien d'un haut niveau de sécurité des aliments

Contexte

La sécurité des aliments est une préoccupation des consommateurs et revêt une importance capitale pour le Ministère. La responsabilité de la maîtrise des risques sanitaires incombe à tous les intervenants du secteur bioalimentaire, y compris les consommateurs. Les actions du Ministère en matière d'inspection et de surveillance visent à favoriser une gestion responsable de ces risques. Le Ministère s'assure du maintien de la salubrité des aliments par les entreprises en les responsabilisant à l'égard de la maîtrise des risques sanitaires liés à leurs activités. De plus, il exerce une surveillance toujours plus soutenue auprès des établissements alimentaires où des manquements sont constatés de façon répétitive.

Indicateur 12	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Taux des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	Plus de 95 % chaque année au cours de la période 2015-2018 (plus de 95 % pour 2018-2019)	96 %	96 %	96 %	96 %

En 2018-2019, 96 % des établissements alimentaires maîtrisaient leurs risques sanitaires, un résultat légèrement supérieur à la cible annuelle établie et stable comparativement aux années antérieures. Le maintien de ce résultat découle de l'ensemble des activités d'inspection liées à la salubrité des aliments et à la responsabilisation des entreprises à l'égard des risques sanitaires.

Indicateur 13	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Taux de conformité, dans un délai de 12 mois, des établissements alimentaires qui ne maîtrisent pas les risques sanitaires	Taux annuel moyen de conformité de plus de 55 % des établissements au 31 mars 2018 (plus de 55 % pour 2018-2019)	58,7 %	57,2 %	58,6 %	58,9 %

Les établissements alimentaires qui ne maîtrisaient pas leurs risques sanitaires ont été reconnus comme présentant un niveau de risque supérieur. En 2018-2019, 58,9 % ont rétabli la situation dans un délai de 12 mois. Ils ont ainsi amélioré leur maîtrise des risques sanitaires, protégeant mieux les consommateurs par le fait même. Ce résultat est supérieur à la cible établie, ce qui s'explique par des inspections et des suivis soutenus du Ministère auprès des établissements alimentaires. En outre, le Ministère s'est concentré davantage sur les établissements représentant un plus grand risque que les autres pour la santé des consommateurs grâce à l'application de la méthode d'inspection basée sur le risque.

OBJECTIF

Faciliter l'accès à l'information sur les aliments pour éclairer le consommateur dans ses choix

Contexte

Le Ministère est d'avis que les consommateurs ont droit à une information juste et transparente en ce qui a trait aux aliments. Outre les prix, ils sont intéressés par la provenance et l'authenticité des produits, leur valeur nutritive, leurs effets sur la santé de même que la qualité, la composition et les méthodes de production ou de préparation des aliments qu'ils achètent. Plusieurs documents d'information se trouvent sur le site Web du MAPAQ et des ajouts y sont faits régulièrement. Les différents outils de promotion du Ministère (ex. : bandeau Internet, Twitter) peuvent contribuer à augmenter la visibilité de ces documents et le nombre de téléchargements faits par les consommateurs québécois. Le Ministère voit à faciliter l'accès à cette information sur les aliments pour une plus grande transparence.

Indicateur 14	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux d'accroissement de la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du MAPAQ	10 % d'accroissement sur trois ans du nombre de visites uniques des pages Web destinées aux consommateurs (200 % d'accroissement sur quatre ans pour 2018-2019)	5,5 % d'accroissement	175 % d'accroissement	375 % d'accroissement	494 % d'accroissement

En 2018-2019, la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du Ministère s'est accrue de 494 %, ce qui équivaut à 53 228 visites uniques, par rapport à la situation de départ au 1^{er} avril 2015, qui était de 8 961 visites uniques. Ce résultat dépasse largement la cible finale fixée pour le 31 mars 2019. En effet, en plus des différents outils de promotion accessibles gratuitement (ex. : bandeau Internet, Twitter, Facebook), le Ministère a été plus actif sur les réseaux sociaux afin de joindre un plus grand nombre de consommateurs. Le résultat de 2018-2019 s'explique également par la grande popularité du questionnaire sur le gaspillage alimentaire accessible à partir du site Web du MAPAQ. Ce questionnaire permet d'établir un profil de consommateur et de donner aux citoyens des conseils pour éviter ou limiter le gaspillage alimentaire.

AXE 2.2 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

OBJECTIF

Favoriser l'adoption de pratiques recommandées en matière de santé et bien-être des animaux

Contexte

Les enjeux en matière de santé animale touchent directement la santé humaine, ces deux aspects étant en constante interaction. Les menaces continues concernant le statut sanitaire des élevages par rapport aux situations sanitaires émergentes nécessitent que des outils adaptés à la réalité actuelle soient élaborés pour assurer une pérennité et une stabilité économique du secteur d'élevage touché.

Le secteur bioalimentaire doit être conscient de cette réalité et adopter les pratiques recommandées dans ce domaine. À ce chapitre, par la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, le Ministère met en œuvre, en concertation avec ses partenaires, des recommandations tirées du cadre d'intervention 2015-2020. Ces dernières portent notamment sur la vigie, la prévention et le contrôle relatifs aux maladies animales et zoonotiques ainsi que sur une campagne de responsabilisation à l'égard d'un traitement adéquat des animaux.

Par ailleurs, les exigences liées au commerce de même que les préoccupations des consommateurs relatives à la façon dont sont produits les aliments sont grandissantes en ce qui a trait au bien-être des animaux. À cet égard, par sa législation, le MAPAQ vise à améliorer la situation juridique de l'animal et à mieux encadrer l'application des règles qui assurent une protection adéquate des animaux domestiques et de certains animaux sauvages.

Le Ministère contribue également à la protection de la santé publique et de la santé des animaux grâce aux activités de surveillance des maladies animales menées dans ses laboratoires d'expertise en santé animale. En appuyant les diagnostics cliniques des médecins vétérinaires praticiens, ces activités leur permettent d'effectuer des interventions appropriées à la ferme en plus de favoriser l'établissement de recommandations pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de santé animale.

Indicateur 15	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Taux d'accroissement du nombre d'activités favorisant l'adoption de bonnes pratiques pour la prévention et le contrôle des maladies des animaux d'élevage	50 % d'accroissement du nombre d'activités sur trois ans (taux annuel moyen d'accroissement de plus de 150 % des activités pour la période 2015-2019)	27 % d'accroissement	392 % d'accroissement	337 % d'accroissement	S. O.

L'atteinte de la cible finale en 2016-2017 est en bonne partie due au nombre croissant d'activités financées par le Ministère par l'entremise de l'entente fédérale-provinciale Cultivons l'avenir 2 (CA 2) et par la mise en place d'un volet de ce programme lié à la prévention et au contrôle de situations sanitaires exceptionnelles. Cette entente, qui est venue à échéance le 31 mars 2018, a été remplacée par le Partenariat canadien pour l'agriculture.

Indicateur 16	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Initiatives mises en place par les secteurs pour la mise en œuvre et l'application des codes de pratiques en bien-être animal	Mise en place de quatre nouvelles initiatives par les secteurs visés au 31 mars 2018 (quatre nouvelles initiatives au 31 mars 2019)	2 nouvelles initiatives	3 nouvelles initiatives	4 nouvelles initiatives	4 initiatives (cible atteinte en 2017-2018)

La cible ayant été atteinte en 2017-2018, aucune nouvelle initiative des secteurs n'a été recensée en 2018-2019. Or, le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage a entrepris, en janvier 2019, la révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers. Un sondage a de nouveau été mis en place pour aider le comité d'élaboration à déterminer quels éléments du bien-être animal devraient être abordés dans la version révisée.

AXE 2.3 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF

Soutenir l'adoption de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement par les entreprises bioalimentaires

Contexte

Pour aider les exploitations agricoles à relever les défis liés à la préservation des ressources, le Ministère fait de l'agroenvironnement une de ses priorités d'action et vise particulièrement à accroître, à la ferme, l'adoption de modes de production respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, le Ministère valorise l'adoption de pratiques qui visent la réduction des risques liés à l'usage des pesticides. De plus, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, il poursuit le soutien financier des entreprises agricoles qui souhaitent obtenir des services-conseils en la matière.

Pour ce qui est de la santé des sols agricoles québécois, une partie grandissante des superficies cultivées est susceptible de présenter des problèmes de dégradation ayant des effets négatifs tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. L'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé des sols constitue donc un élément incontournable de la durabilité et de la rentabilité des entreprises agricoles.

En ce qui a trait aux activités de pêche, le Ministère soutient les différentes démarches de l'industrie relativement à l'écocertification des poissons et fruits de mer québécois. En effet, l'écocertification assure aux consommateurs que les produits qu'ils achètent sont capturés ou élevés dans des conditions qui satisfont aux critères de durabilité des ressources halieutiques et qui limitent les impacts environnementaux.

Indicateur 17	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides	10 % d'augmentation de l'indice au 31 mars 2018 par rapport à l'année de référence de 2012 (10 % d'augmentation au 31 mars 2019)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Le taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides est mesuré à l'aide d'un sondage mené à la grandeur du Québec. Le premier sondage a eu lieu en 2012 et le rapport le concernant a été publié en 2014 (*Indicateur de la gestion intégrée des ennemis des cultures – Résultats 2012*). Le second sondage a été effectué à l'automne 2017. Les données ont été analysées en 2018 et le rapport est en cours de rédaction.

Indicateur 18	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016 ¹	Résultat cumulatif 2016-2017 ²	Résultat cumulatif 2017-2018 ³	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques en lien avec l'indice	Passer de 1 600 à 3 300 entreprises au 31 mars 2018 (3 750 au 31 mars 2019)	2 181 entreprises	3 317 entreprises	4 192 entreprises	5 261 entreprises

En 2018-2019, 1 069 nouvelles entreprises agricoles ont bénéficié d'un accompagnement et d'un suivi en lien avec l'implantation de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides, ce qui a porté le total à 5 261 entreprises agricoles accompagnées depuis le 1^{er} avril 2015. De fait, la cible finale établie pour 2019 a été dépassée, en partie en raison de la bonification de 15 % des services-conseils en agroenvironnement pour le thème de la réduction des risques liés aux pesticides (le taux d'aide est de 85 % depuis 2017-2018).

De plus, les nouvelles mesures réglementaires entourant l'usage de certains pesticides, en vigueur depuis mars 2018, ont pu contribuer à accroître le nombre d'entreprises qui ont utilisé les services-conseils offerts en agroenvironnement. Ces services-conseils, plus particulièrement ceux qui concernent la réduction des risques liés aux pesticides, permettent aux entreprises d'adopter des pratiques qui réduisent les applications de pesticides ou d'en faire une utilisation plus raisonnée.

Indicateur 19	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux d'accroissement du nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols	65 % d'accroissement du nombre d'entreprises accompagnées sur trois ans (67 % d'accroissement sur quatre ans)	41 % d'accroissement	63 % d'accroissement	75 % d'accroissement	93 % d'accroissement

Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019, 7 324 entreprises agricoles ont bénéficié d'un accompagnement et d'un suivi en matière de santé et de conservation des sols. Cela correspond à une augmentation de 93 % par rapport à la situation de départ, qui était de 3 790 entreprises accompagnées. La cible finale de 67 %, établie pour le 31 mars 2019, a été dépassée, confirmant l'intérêt des entreprises agricoles pour l'accompagnement et le suivi au regard des pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols.

1. Les données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

2. *Idem*.

3. *Idem*.

Indicateur 20	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Pourcentage du volume des poissons et fruits de mer québécois écocertifiés	Passer de 52 % en 2015 à 65 % du volume au 31 mars 2018 (65 % au 31 mars 2019)	52 %	52 %	52 %	52 %

Depuis 2015-2016, 52 % du volume des poissons et fruits de mer québécois est écocertifié. Les espèces écocertifiées sont la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent, le crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent, le homard des Îles-de-la-Madeleine et celui de la Gaspésie. Le processus d'écocertification est toujours en cours pour le flétan du Groenland, le crabe des neiges de la Côte-Nord et le flétan de l'Atlantique. Le retard s'explique, entre autres, par des délais dans les différentes étapes de ce processus.

OBJECTIF

Stimuler le développement de la production biologique

Contexte

Dans un contexte où le Québec doit favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement pour réduire l'utilisation de pesticides de synthèse, la production biologique représente un mode responsable à privilégier pour protéger l'environnement et la santé. C'est une des raisons pour lesquelles le Ministère s'est donné comme objectif de stimuler le développement de la production biologique au Québec. De plus, cet objectif contribue à une offre de produits du Québec distinctifs, à valeur ajoutée et de plus en plus demandés par les consommateurs. Les différentes mesures de la Stratégie de croissance du secteur biologique permettent notamment de financer des projets structurants visant à développer ce secteur au fort potentiel.

Indicateur 21	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux de croissance de la production biologique	10 % d'augmentation du nombre d'unités dans chacune des productions végétales certifiées biologiques au 31 mars 2018 (40 % d'augmentation de la superficie en production végétale certifiée biologique, 75 % d'augmentation de la superficie en culture abritée certifiée biologique au 31 mars 2019)	<p>Culture en champ</p> Augmentation de 2,8 % du nombre d'hectares	<p>Culture en champ</p> Augmentation de 36 % du nombre d'hectares	<p>Culture en champ</p> Augmentation de 61,6 % du nombre d'hectares	<p>Culture en champ</p> Augmentation de 80 % du nombre d'hectares
		<p>Culture en serre</p> Diminution de 12,3 % du nombre de mètres carrés	<p>Culture en serre</p> Augmentation de 59 % du nombre de mètres carrés	<p>Culture en serre</p> Augmentation de 80,2 % du nombre de mètres carrés	<p>Culture en serre</p> Augmentation de 111 % du nombre de mètres carrés
	10 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques au 31 mars 2018 (5 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques au 31 mars 2019)	Diminution de 4,6 % du nombre d'entreprises	Augmentation de 2,9 % du nombre d'entreprises	Augmentation de 29,9 % du nombre d'entreprises	Augmentation de 38 % du nombre d'entreprises
55 % d'augmentation du nombre d'entailles certifiées biologiques en production acéricole au 31 mars 2018 (90 % d'augmentation du nombre d'entailles certifiées biologiques en production acéricole au 31 mars 2019)	Augmentation de 37,9 % du nombre d'entailles	Augmentation de 59 % du nombre d'entailles	Augmentation de 94,8 % du nombre d'entailles	Augmentation de 148 % du nombre d'entailles	

En 2018-2019, le nombre d'unités de production biologique a évolué de la façon suivante :

- une croissance de 80 % pour la production biologique en champ, soit 37 667 hectares de plus qu'en 2014, pour un total de 84 991 hectares;
- une croissance de 111 % des cultures abritées biologiques, soit 193 960 mètres carrés de plus qu'en 2014, pour un total de 369 310 mètres carrés;
- une croissance de 38 % du nombre d'entreprises de production animale biologique, soit 69 entreprises de plus qu'en 2014, pour un total de 250 entreprises;
- une croissance de 148 % du nombre d'entailles en production biologique, qui est passé de près de 6,9 millions en 2014 à un peu plus de 17 millions en 2018, ce qui représente une augmentation de plus de 10 millions d'entailles.

DEUXIÈME ENJEU

UNE ORGANISATION
ACCESSIBLE ET
PERFORMANTE

ORIENTATION 3

RENFORCER LA GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE

Étant donné le cadre budgétaire gouvernemental restreint et les nombreux défis à relever au regard de sa mission, le Ministère se doit d'optimiser ses programmes et son offre de services en tenant compte de priorités nouvelles, dont celles découlant du Plan stratégique 2015-2019. Cette optimisation passe par le renforcement de la gouvernance organisationnelle autour de trois axes prioritaires, soit une gestion rigoureuse des ressources, le maintien et le développement des compétences du personnel ainsi qu'une optimisation de l'offre de services.

AXE 3.1 GESTION RIGOUREUSE DES RESSOURCES

OBJECTIF

Améliorer la qualité de l'information de gestion utile à la prise de décision

Contexte

Au sein de l'organisation, l'information de gestion est essentielle à des fins de décision, d'action et de proaction. Le Ministère s'assure donc que cette information est disponible en temps opportun et pertinente pour une réponse aux besoins des autorités concernées. Pour favoriser une prise de décision optimale dans sa gestion administrative quotidienne, le Ministère est à revoir la production d'une information de gestion stratégique répondant aux besoins de ses hauts dirigeants, pour qu'ils puissent mener à bien sa mission et utiliser ses ressources de manière toujours plus efficiente.

Un important chantier ministériel a été mis en place à l'automne 2015 en vue de consolider la position ministérielle en matière de gouvernance. L'un des mandats de ce chantier était de renforcer l'information de gestion.

Indicateur 22	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux d'implantation des outils donnant accès aux cadres à une information de gestion stratégique	100 % des outils implantés au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019)	0 %	0 %	0 %	0 %

Bien que la cible fixée n'ait pas été atteinte, des travaux ont été menés pour améliorer l'information de gestion. Le projet pilote sur l'information concernant les ressources humaines lancé l'an dernier s'est poursuivi avec une tournée de validation des besoins menée auprès du comité de direction et l'ajustement du tableau de suivi des équivalents temps complet (ETC). De plus, une analyse de l'exercice concernant la gestion et la planification de la main-d'œuvre a été effectuée et les résultats ont été dévoilés au début de l'année 2019. Ces informations aideront les gestionnaires à planifier les futurs mouvements d'effectifs.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts quant à l'amélioration des outils relatifs à l'information de gestion.

AXE 3.2 COMPÉTENCES DU PERSONNEL

OBJECTIF

Consolider la gestion des compétences et des savoirs

Contexte

Dans un contexte où la fonction publique devrait faire face à une diminution de son effectif au cours des prochaines années, il est primordial que celle-ci n'occasionne pas une perte d'expertise. Cette situation laisse entrevoir plusieurs enjeux à l'égard de la planification stratégique de la main-d'œuvre : la rareté de certaines ressources humaines spécialisées, l'attraction de personnel dans certains secteurs d'intervention ministérielle ainsi que le maintien des compétences du personnel.

Dans cette optique, le Ministère met en place des actions, notamment pour favoriser l'acquisition, le maintien, le transfert et le développement d'expertise chez ses employés, et ce, en accord avec ses besoins et ses orientations. De plus, il favorise l'accompagnement de ses gestionnaires pour qu'ils perfectionnent leurs compétences dans ce domaine et en développent de nouvelles. Ainsi, par ses interventions, le Ministère souhaite disposer de ressources humaines prêtes à mettre leur expertise et leurs talents au service de l'organisation et de sa clientèle, afin de relever ses nombreux défis et de maintenir sa performance organisationnelle.

Indicateur 23	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux de mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise	100 % du processus mis en place au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019)	s. o.	51,16 %	65,04 %	100 %

En 2018-2019, la mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise a été effectuée dans une proportion de 100 %. Les étapes de validation sont terminées, le portrait ministériel a été présenté et le rapport d'analyse de la planification stratégique de la main-d'œuvre a été rédigé.

AXE 3.3 OPTIMISATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

OBJECTIF

Accroître l'efficacité des programmes

Contexte

Au fil du temps, le Ministère a mis en place différents programmes pour répondre aux multiples besoins d'une clientèle très diversifiée. Ensemble, ces mesures d'aide viennent appuyer les efforts déployés par le secteur pour s'adapter et être plus compétitif dans un environnement hautement concurrentiel et en continuel mouvement. Pour ces raisons, il importe de s'assurer que les sommes d'argent qui y sont consacrées produisent les effets les plus structurants possibles. En outre, cet éventail de programmes d'aide peut se révéler complexe pour la clientèle du Ministère et engendrer des démarches inutiles. Dans ce contexte, il est impératif que leurs modes de gestion soient conduits dans un esprit permanent de performance et qu'ils privilégient l'atteinte des priorités ministérielles, dont celles qui découlent du Plan stratégique 2015-2019.

À cet effet, le Ministère collabore avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour définir la démarche de révision continue de ses programmes qui permettra d'améliorer l'effet de chaque dollar versé comme aide financière, de simplifier l'accès à ces programmes et d'assurer une prestation optimale des services associés à leur gestion. Un cadre d'orientation sera ainsi élaboré et mis en œuvre, donnant suite aux mandats gouvernementaux de révision permanente des programmes.

Indicateur 24	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Proportion des programmes analysés selon le cadre d'orientation pour la révision des programmes	100 % des programmes analysés au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019)	0 %	0 %	Cadre d'orientation adopté et 100 % des programmes analysés	100 % des programmes analysés

En 2018-2019, le cadre d'orientation ministériel de révision de programmes a été revu afin de mettre à jour et de bonifier le mandat de révision. Les travaux relatifs à l'analyse des programmes offerts par le Ministère se sont poursuivis. Au 31 mars 2019, 100 % des programmes étaient analysés, soit les 22 programmes entrés en vigueur au cours de l'année. L'analyse ayant été effectuée par volet, le cas échéant, 42 fiches synthèses ont été remises aux responsables des programmes dans chacun des sous-ministériats. La cible finale pour 2018-2019 a donc été atteinte.

OBJECTIF

Assurer des services de qualité et accessibles

Contexte

Le Ministère est à l'écoute des besoins de sa clientèle diversifiée et entend mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un accès à des services adaptés à ces besoins et efficaces. À cet égard, il sonde périodiquement la satisfaction de celle-ci pour mettre en place un plan d'amélioration des services fournis et maintenir un taux de satisfaction de 85 % ou plus.

Indicateur 25	Cible 2015-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	Taux de satisfaction à 85 % ou plus au 31 mars 2018 (85 % ou plus pour 2018-2019)	s. o.	s. o.	87 %	s. o.

À l'automne 2017, le MAPAQ a mené un sondage afin de connaître le taux de satisfaction global de ses différents types de clientèle. Les résultats de ce sondage montrent une note moyenne de 8,7 sur 10, soit 87 %. C'est donc dire que le MAPAQ a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé. Cette note est également supérieure à la dernière mesure du taux de satisfaction global de la clientèle du Ministère, qui était de 85 % en 2014.

Les forces organisationnelles mentionnées par les répondants sont notamment le respect, l'équité, la disponibilité des employés du MAPAQ et la confidentialité. Ces forces sont d'ailleurs en ligne droite avec les valeurs ministérielles adoptées en 2016-2017.

Aucun sondage n'était prévu pour l'année 2018-2019. Or, le Ministère entend continuer de sonder la satisfaction de sa clientèle dans son prochain plan stratégique.

RÉSULTATS
2018-2019

PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2015-2020

Le deuxième plan d'action de développement durable du MAPAQ a été rendu public le 31 mars 2016. Ce plan d'action cadre avec les grandes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 du gouvernement du Québec. Il comporte 14 actions touchant principalement 6 (suivies d'une étoile [★]) des 8 orientations gouvernementales suivantes :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ★;
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable ★;
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité ★;
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
5. Améliorer par la prévention la santé de la population ★;
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités ★;
7. Soutenir la mobilité durable;
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ★.

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 s'inscrit dans la complémentarité du Plan stratégique 2015-2019 et place le secteur bioalimentaire parmi les grandes priorités gouvernementales concernant l'économie verte et responsable, la biodiversité, la vitalité des territoires, la prévention en matière de santé et les changements climatiques.

Ce plan d'action vise également la poursuite de l'intégration du développement durable dans les interventions du Ministère, dans l'accompagnement des entreprises et des secteurs, dans l'appui aux activités de recherche, d'innovation et de formation, dans sa culture organisationnelle, dans ses pratiques de gestion ainsi que dans ses mécanismes de prise de décision.

Cette section présente les résultats atteints, pour l'exercice financier 2018-2019, en ce qui concerne les 14 actions du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

Les actions accompagnées du symbole  constituent des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Les actions accompagnées du symbole  contribuent aux Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique.

L'action accompagnée du symbole  contribue à l'Agenda 21 de la culture du Québec.

DESCRIPTION DES RÉSULTATS

ACTION MINISTÉRIELLE 1⁴

FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES À DES SERVICES-CONSEILS SELON UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Le MAPAQ soutient le développement des services-conseils agricoles et agroalimentaires dans plusieurs disciplines ainsi que l'accès à ceux-ci, notamment en matière d'agroenvironnement ainsi que de gestion et de transfert d'entreprises.

Certains services-conseils soutenus par le MAPAQ favorisent une vision globale de l'entreprise, soit les services-conseils multidisciplinaires et stratégiques. Ils correspondent à une approche de développement durable, car ils prennent en compte simultanément les enjeux économiques, environnementaux et humains qui influencent le développement de l'entreprise.

Par ailleurs, le MAPAQ offre maintenant un nouveau service pour accompagner les transferts d'entreprises agricoles entre des personnes non apparentées (qui n'ont aucun lien familial).

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'accompagnements d'entreprises selon une approche globale et multidisciplinaire dans le cadre d'une planification ou de la réalisation d'un projet	Passer de 254 accompagnements d'entreprises à 700 d'ici 2018 (1 225 d'ici 2020)	185 accompagnements d'entreprises	740 accompagnements d'entreprises	1 147 accompagnements d'entreprises	1 350 accompagnements d'entreprises

4. Cette action contribue à l'activité incontournable 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

En 2018-2019, le Programme services-conseils du MAPAQ a permis de financer 203 contrats de service en matière d'accompagnement d'entreprises, selon une approche globale et multidisciplinaire, portant le total à 1 350 accompagnements d'entreprises depuis le 1^{er} avril 2015.

Bien que le degré d'atteinte de la cible progresse bien, le nombre d'accompagnements a connu une baisse par rapport à l'an dernier (407 contrats en 2017-2018). Ce ralentissement peut s'expliquer par le lancement tardif du programme en juin 2018 et des changements d'applications sur le plan de la collaboration interprofessionnelle dans cette nouvelle mouture du programme.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées	<ul style="list-style-type: none"> Service-conseil mis en place 100 accompagnements d'entreprises d'ici 2018 (150 d'ici 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun service-conseil mis en place 0 accompagnement d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Service-conseil mis en place 39 accompagnements d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Cible atteinte en 2016-2017 75 accompagnements d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Cible atteinte en 2016-2017 97 accompagnements d'entreprises

En 2018-2019, 22 accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées ont eu lieu, ce qui porte le total à 97 accompagnements depuis le 1^{er} avril 2015. Ce service-conseil répond à un besoin des entreprises agricoles n'ayant pas de relève familiale. Il contribue au transfert intergénérationnel des entreprises de même qu'à la pérennité et à la durabilité des secteurs agricole et agroalimentaire.

ACTION MINISTÉRIELLE 2 INTÉGRER LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Le MAPAQ produit des diagnostics pour les différents secteurs bioalimentaires dans le but d'informer leurs intervenants et de bien accompagner ces secteurs dans leur développement. Les diagnostics sectoriels établis pour ceux disposant de plans conjoints contribuent aux évaluations quinquennales de ceux-ci, prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

De plus, le MAPAQ a élaboré un plan d'action de développement durable pour le secteur des grains (maïs, soya, blé, petites céréales) en vue d'une amélioration de sa productivité, de sa rentabilité, de son bilan environnemental (eau, sol, air) ainsi que de son acceptabilité sociale. Cette action vise notamment à consolider l'intégration du développement durable dans les diagnostics et les plans sectoriels produits par le MAPAQ.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Pourcentage des diagnostics sectoriels qui indiquent les principaux enjeux de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur	100 % des diagnostics réalisés annuellement d'ici 2020	100 %	100 %	100 %	100 %

En 2018-2019, les efforts déployés pour continuer et consolider la démarche d'intégration des enjeux de développement durable dans les portraits-diagnostics sectoriels se sont poursuivis. Ainsi, 100 % des portraits-diagnostics sectoriels traitaient des principaux enjeux en matière de développement durable susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur :

- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la fraise et de la framboise au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la volaille au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie québécoise ovine au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme de terre au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie québécoise du phoque*
- *Portrait-diagnostic sectoriel sur l'aquaculture en eau douce au Québec;*
- *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la mariculture au Québec.*

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Pourcentage des résultats du plan d'action ministériel de développement durable du secteur des grains qui sont atteints	70 % des résultats atteints d'ici 2020	s. o.	34 % des résultats atteints	53 % des résultats atteints	63 % des résultats atteints

Au total, 20 actions sur les 32 prévues dans le Plan d'action ministériel pour le développement durable du secteur des grains 2015-2020 avaient été réalisées en date du 31 mars 2019.

ACTION MINISTÉRIELLE 3

APPUYER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PORTANT SUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Afin de soutenir la recherche et l'innovation, le MAPAQ offre à sa clientèle une aide financière par l'entremise de ses différents programmes et l'appui qu'il accorde à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise.

Cette action qui favorise la recherche et l'innovation vise notamment :

1. Les études socioéconomiques portant sur des pratiques et des technologies liées à des enjeux environnementaux et sociétaux;
2. Les projets axés sur les changements climatiques;
3. Les projets axés sur la réduction des risques liés aux pesticides.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Augmentation du nombre de projets financés portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire	Passer de 35 nouveaux projets par année en 2015 à 45 nouveaux projets par année en 2020	40 nouveaux projets	39 nouveaux projets	46 nouveaux projets	71 nouveaux projets

En 2018-2019, le MAPAQ a poursuivi son soutien aux projets de recherche et d'innovation portant sur des enjeux de développement durable dans le domaine bioalimentaire. Pour ce faire, il a financé des projets visant notamment l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques liés aux pesticides et l'atténuation des répercussions des activités de la pêche et de l'aquaculture sur l'environnement. En somme, 71 nouveaux projets ont débuté dans l'année.

ACTION MINISTÉRIELLE 4

DÉVELOPPER, AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE ET DU CORPS PROFESSORAL DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE, LA CAPACITÉ D'INTÉGRER LES TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES ET CITOYENNES

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), un établissement d'enseignement collégial sous la responsabilité du MAPAQ, offre divers programmes d'études techniques dans ses deux campus, situés à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe.

Cette action vise à ce que les technologues agroalimentaires formés à l'ITA maîtrisent les compétences liées au développement durable dans le but de répondre adéquatement aux besoins d'expertise des entreprises engagées dans une transition vers une économie verte et responsable.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Pourcentage des étudiants ayant été sensibilisés aux concepts de développement durable	50 % des étudiants de 1 ^{re} année ayant suivi un cours intégrant le développement durable d'ici 2020	3,5 % des étudiants de 1 ^{re} année	3,7 % des étudiants de 1 ^{re} année	48,9 % des étudiants de 1 ^{re} année	88,4 % des étudiants de 1 ^{re} année

En 2018-2019, 88,4 % des étudiants de 1^{re} année ont été sensibilisés aux concepts de développement durable par l'entremise du cours traitant de l'analyse des fonctions de travail ou d'un autre cours de 1^{re} année. Cela représente 342 étudiants sur un total de 387 inscrits à la session d'automne 2018 dans les deux campus.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Pourcentage des professeurs ayant intégré des notions de développement durable dans leur enseignement	50 % des professeurs ciblés ayant intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours d'ici 2020	7 % des professeurs ciblés	9 % des professeurs ciblés	72,7 % des professeurs ciblés	100 % des professeurs ciblés

En 2018-2019, tous les professeurs ciblés (14) ont intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours.

ACTION MINISTÉRIELLE 5

ÉLARGIR LA CONDITIONNALITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

L'exigence retenue en matière d'écoconditionnalité pour le secteur agricole, dans les programmes du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec, fait référence au dépôt annuel d'un bilan de phosphore à l'équilibre, conformément au Règlement sur les exploitations agricoles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26). En vigueur depuis 2011 au MAPAQ, l'application de cette exigence concerne notamment le Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

En 2013, le Commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ d'inclure de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans ses programmes d'aide financière. Par ailleurs, le respect des dispositions de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1) peut être une condition à remplir pour que soient versées, en tout ou en partie, les sommes auxquelles donnent droit les programmes du Ministère.

Cette action vise à déterminer les pratiques et les normes à cibler comme nouvelles exigences en matière de conditionnalité de même que la façon de les mettre en application progressivement.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre de nouvelles mesures de conditionnalité mises en place dans les programmes d'aide financière du MAPAQ	3 nouvelles mesures de conditionnalité mises en application d'ici 2020	0 nouvelle mesure	0 nouvelle mesure	0 nouvelle mesure	0 nouvelle mesure

En 2018-2019, des travaux ont été entamés pour l'élaboration d'une mesure de conditionnalité de l'aide financière relativement au respect des dispositions de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.

Les travaux visant à déterminer les normes minimales liées à l'application de la Loi dans chaque secteur de production animale ainsi que leur diffusion auprès des acteurs et de la clientèle concernés ont été poursuivis. Le *Guide d'application de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* a été diffusé sur le site Internet du Ministère en décembre 2018. Des lignes directrices pour l'application de cette loi sont en cours de rédaction, notamment pour les bovins de boucherie. Ces travaux sont préalables à l'opérationnalisation d'un mécanisme de conditionnalité de l'aide financière. Les modalités potentielles de mise en œuvre de la conditionnalité de l'aide financière au regard du respect de la Loi sont en cours d'évaluation, notamment en fonction des mesures prévues à celle-ci et du système actuel d'inspection en matière de bien-être animal.

ACTION MINISTÉRIELLE 6

FACILITER L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE DANS LES PROCÉDURES D'ACHATS ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Le MAPAQ veut faciliter l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achats alimentaires des établissements et des organismes publics québécois (ex. : hôpitaux). Toutefois, la reconnaissance des produits alimentaires se distinguant sur le plan du développement durable par les acheteurs des marchés institutionnels pose quelques défis, notamment au regard des spécifications ou des critères qu'il est possible de considérer et compte tenu des règles applicables en la matière. Des outils permettant de déterminer et de vulgariser les options possibles dans les procédures d'achats sont donc requis pour favoriser l'approvisionnement responsable.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Réalisation d'un projet pilote et production d'un guide d'achat des aliments pour les acheteurs des établissements publics	<ul style="list-style-type: none">Projet pilote réalisé en 2017Mise en ligne du guide en 2018	<ul style="list-style-type: none">Projet pilote réalisés. o.	<ul style="list-style-type: none">Cible atteinte en 2015-2016Révision du guide en cours	<ul style="list-style-type: none">Cible atteinte en 2015-2016Processus d'approbation en cours pour la mise en ligne	<ul style="list-style-type: none">Cible atteinte en 2015-2016Mise en ligne du guide en 2018

Le 24 août 2018, le MAPAQ a mis en ligne le guide intitulé *Cadre de référence pour l'achat d'aliments dans le marché institutionnel – Règles applicables et modalités de prise en compte du développement durable et de l'environnement*.

Ce document a deux objectifs :

- Informer les acheteurs des marchés institutionnels des possibilités qui sont offertes pour l'approvisionnement alimentaire écoresponsable en vulgarisant le cadre normatif applicable et en présentant les manières appropriées de l'aborder;
- Faire connaître, en s'appuyant sur les pratiques existantes dans l'industrie bioalimentaire, les exigences, les spécifications, les normes et les critères liés au développement durable et à l'environnement qui peuvent être intégrés dans les processus d'approvisionnement alimentaire.

Ce cadre de référence a été remis à plusieurs organismes du milieu afin de les outiller en ce qui a trait à l'achat d'aliments écoresponsable, notamment aux organismes suivants :

- le Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec (GACEQ);
- l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ACTION MINISTÉRIELLE 7 FAVORISER LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE (CHANTIER « COLLECTIVITÉS INNOVANTES ET CITOYENS ENGAGÉS »)

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Au Canada, le gaspillage alimentaire représente annuellement une perte estimée à 31 milliards de dollars⁵. Les ménages seraient responsables de 47 % de ce gaspillage. L'autre moitié serait attribuable au reste de la chaîne alimentaire, soit la transformation (20 %), la vente au détail (10 %), la production agricole (10 %), la restauration (9 %) ainsi que le transport et la distribution (4 %).

Le gaspillage alimentaire soulève des enjeux multiples associés à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à la réduction des impacts environnementaux de la production bioalimentaire, à l'enfouissement de la matière putrescible et aux coûts économiques liés à ce gaspillage.

Le MAPAQ est interpellé par la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de ses activités de sensibilisation, de réglementation et d'inspection dans les domaines de la salubrité et de l'alimentation.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre de diagnostics personnalisés complétés en ligne permettant de sensibiliser le consommateur au gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Mise en ligne et promotion du diagnostic personnalisé d'ici 2017 150 000 diagnostics personnalisés complétés d'ici 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun diagnostic mis en ligne 0 diagnostic personnalisé complété 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun diagnostic mis en ligne 0 diagnostic personnalisé complété 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic mis en ligne le 17 octobre 2017 31 795 diagnostics personnalisés complétés 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic mis en ligne le 17 octobre 2017 60 182 diagnostics personnalisés complétés

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 28 387 diagnostics personnalisés ont été terminés, ce qui porte le total à 60 182 depuis la mise en ligne. Pour atteindre ce résultat, le Ministère a alloué un budget à l'achat de publicité sur les réseaux sociaux, permettant ainsi de sensibiliser au gaspillage alimentaire un plus grand nombre de consommateurs au moyen du diagnostic.

5. Gooch et Felfel (2014), *The Cost of Canadian Annual Food Waste*, Value Chain Management International.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Pourcentage des établissements alimentaires sous inspection provinciale inspectés ayant été sensibilisés au gaspillage alimentaire	100 % des établissements inspectés à partir de 2018	0 % des établissements	0 % des établissements	100 % des établissements	100 % des établissements

En plus de la phrase de sensibilisation au gaspillage alimentaire qui est ajoutée, depuis 2017, dans tous les rapports d'inspection portant sur les établissements alimentaires sous inspection provinciale, une page Web qui fournit des pistes de solution visant à limiter le gaspillage alimentaire chez les exploitants a été élaborée et un lien y menant figure maintenant dans les rapports d'inspection.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Révision réglementaire permettant la commercialisation des fruits et des légumes déclassés	Abrogation du Règlement sur les fruits et légumes frais de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, r. 3) d'ici 2017	Règlement non abrogé	Règlement abrogé	Cible atteinte en 2016-2017	Cible atteinte en 2016-2017

Le 20 juillet 2016, le gouvernement du Québec a publié, dans la *Gazette officielle du Québec*, le décret 644-2016, qui abroge le Règlement sur les fruits et légumes frais (RLRQ, chapitre P-29, r. 3). Ce dernier avait notamment pour objectif de standardiser l'apparence des fruits et légumes. L'abrogation de ce règlement contribuera à diminuer les pertes au stade de la production (dues au calibrage des fruits et légumes après la récolte) et à limiter le gaspillage alimentaire en permettant la vente de fruits et de légumes imparfaits.

À l'automne 2016, un projet de règlement sur l'indication de l'origine des fruits et légumes frais a vu le jour et fait l'objet d'une prépublication dans la *Gazette officielle du Québec*. Ce projet de règlement contribuera notamment à favoriser le positionnement des fruits et légumes frais produits au Québec par une désignation spécifique quant à leur origine.

ACTION MINISTÉRIELLE 8

APPUYER LES ENTREPRISES ET LES SECTEURS BIOALIMENTAIRES DANS LA RÉOLUTION DE LEURS ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET LA RÉDUCTION DE LEURS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Améliorer l'efficacité énergétique

Le Québec s'est fixé comme cible de réduire de 37,5 %, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (année de référence).

Le MAPAQ encourage les initiatives visant à réduire les émissions de GES du secteur bioalimentaire. Ces initiatives peuvent inclure la quantification de l'empreinte carbone, l'amélioration de la performance de procédés techniques et énergétiques, les services conseils spécialisés en la matière ainsi que l'amélioration de l'accès au marché du carbone.

Pour soutenir adéquatement ces initiatives, une collaboration étroite est requise entre le MAPAQ, qui dessert le secteur bioalimentaire, de même que les ministères et les organismes gouvernementaux responsables des programmes de réduction des émissions de GES et d'efficacité énergétique.

Cette action cible tant les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire que le secteur des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits halieutiques.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'initiatives mises en place ou appuyées pour aider les secteurs et les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)	5 nouvelles initiatives sectorielles d'ici 2020	1 nouvelle initiative	5 nouvelles initiatives	9 nouvelles initiatives	10 nouvelles initiatives

En 2018-2019, une nouvelle initiative sectorielle visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la production agricole a été soutenue par le programme Innov'Action agroalimentaire. Il s'agit d'un projet pilote de mise à l'essai et de déploiement de la plateforme de Provision Coalition au Québec. Provision Coalition est un organisme national sans but lucratif, situé à Guelph en Ontario, qui offre des outils et des ressources afin d'aider les entreprises de transformation alimentaire à évaluer, à surveiller et à améliorer leur performance en matière de développement durable, du point de vue organisationnel et de la production. Le projet permettra une réduction d'émissions de GES découlant d'une amélioration de la performance environnementale des entreprises concernées. De deux à trois entreprises par secteur d'activité ciblé (produits laitiers, viandes, boulangerie, fruits et légumes) seront sélectionnées.

Par ailleurs, plusieurs initiatives sectorielles permettant de réduire les émissions de GES et amorcées dans les années antérieures ont été poursuivies. C'est le cas de la production biologique, de la gestion de l'utilisation des engrais azotés ainsi que du maintien du carbone organique dans les sols agricoles. Ces projets sont réalisés en partenariat avec le secteur de la recherche, le service-conseil de même que divers intervenants gouvernementaux.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Établissement d'un cadre de collaboration avec l'organisme gouvernemental responsable de l'efficacité énergétique	Cadre de collaboration établi d'ici 2017	Aucun cadre	Aucun cadre	Cadre établi	Cadre établi

À la suite de la signature du cadre de collaboration, le Ministère a participé à différentes activités en lien avec cette action :

- les comités d'évaluation de quatre projets déposés en vertu du programme Technoclimat de Transition énergétique Québec (TEQ);
- la détermination de mesures prescriptives admissibles au programme ÉcoPerformance de TEQ.

En parallèle, le MAPAQ a aussi participé aux travaux du comité Énergie-Agroalimentaire, qui a été mis sur pied pour contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique 2030. Ce comité a pour but de proposer des actions concrètes portant sur les enjeux énergétiques du secteur agroalimentaire et de participer à leur réalisation, dont le renforcement du réseau gazier et le déploiement du réseau électrique de distribution triphasée en milieu rural. Un sous-groupe de travail de ce comité s'intéresse particulièrement aux enjeux énergétiques du secteur serricole.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'accompagnements d'entreprises en matière d'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Service-conseil mis en place en 2017 • 100 accompagnements d'entreprises d'ici 2018 (250 d'ici 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun service-conseil mis en place • 0 entreprise accompagnée 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun service-conseil mis en place • 0 entreprise accompagnée 	<ul style="list-style-type: none"> • Service-conseil mis en place en 2017 • 50 entreprises accompagnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Service-conseil mis en place en 2017 • 1 660 entreprises accompagnées

En 2018-2019, 1 610 accompagnements d'entreprises ont été eu lieu. Ces accompagnements représentent une aide financière totalisant près de 2 150 000 \$ pour les services-conseils en matière d'efficacité énergétique ainsi que pour la bonification (35 %) des services-conseils agronomiques en la matière mise en place dans le cadre du Plan de soutien aux investissements en agriculture.

ACTION MINISTÉRIELLE 9

APPUYER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DANS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ NUTRITIVE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Améliorer par la prévention la santé de la population

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

L'accès à des aliments ayant une valeur nutritive élevée est un élément essentiel à l'adoption de saines habitudes de vie qui contribuent à la prévention des problèmes de santé. En 2015, le Commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ de favoriser l'implantation de mesures préventives efficaces auprès de l'industrie bioalimentaire pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires.

En incitant les entreprises bioalimentaires à produire et à mettre sur le marché des aliments ayant une valeur nutritive élevée ou améliorée et en valorisant les pratiques exemplaires en la matière, le MAPAQ s'assure de la présence d'une offre alimentaire de qualité sur le marché québécois.

Ainsi, le Ministère soutiendra les initiatives visant à améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec. De plus, les efforts en ce sens seront coordonnés avec les interventions du ministère de la Santé et des Services sociaux dans ce domaine.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'initiatives soutenues ou réalisées pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec	20 nouvelles initiatives d'ici 2018 (69 d'ici 2020)	7 nouvelles initiatives	19 nouvelles initiatives	26 nouvelles initiatives	45 nouvelles initiatives

En 2018-2019, 19 nouvelles initiatives axées sur l'amélioration, la valorisation et l'accessibilité de la qualité nutritive des aliments ont été réalisées par le Ministère, pour un total de 45 initiatives depuis 2015-2016.

Le programme Innov'Action agroalimentaire 2013-2018 a permis le financement de six nouvelles initiatives par l'entremise du volet 3, qui vise notamment le développement d'aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. Dans cette continuité, le lancement du programme Innov'Action agroalimentaire 2018-2023 a permis de soutenir financièrement un nouveau projet qui consiste en le développement d'un ingrédient mixte végétal pour remplacer la matière grasse des aliments transformés. En effet, le volet 1 de ce programme permet de soutenir différentes initiatives de recherche et de développement en réponse à certains enjeux prioritaires du secteur agroalimentaire, dont l'amélioration de la valeur nutritive des aliments au regard de leur teneur en gras, en sucre et en sel.

Huit autres initiatives ont été financées par l'entremise des volets 2 et 3 du programme Alimentation santé 2018-2021. Le volet 2 concerne principalement le développement ou l'amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés, tandis que le volet 3 permet de faire connaître et de favoriser le développement ou l'amélioration d'aliments de bonne valeur nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé.

Une initiative favorisant l'éducation et la sensibilisation des consommateurs québécois en ce qui a trait à une alimentation saine, locale et écoresponsable a été mise en place en vertu d'une entente avec l'organisme Québec en forme. Ainsi, 32 projets de jardins pédagogiques ont été soutenus en 2018-2019.

Une autre initiative a été mise en œuvre dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Il s'agit d'une entente avec La Tablee des chefs qui vise à valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans.

À cela s'ajoute une initiative mise en œuvre dans le cadre du programme Territoires : laboratoires d'innovations bioalimentaires, lancé en 2018-2019, soit un projet d'école modèle intégrant les notions bioalimentaires à ses programmes scolaire et parascolaire.

Enfin, par l'entremise du programme Territoires : priorités bioalimentaires, lancé en 2018-2019, un projet considéré comme en lien avec la saine alimentation a été financé.

ACTION MINISTÉRIELLE 10⁶

FAVORISER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PLANIFICATIONS LOCALES ET RÉGIONALES

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur de différentes démarches de planification territoriale qui permettent de déterminer, de manière concertée, une vision commune et des actions à mettre en œuvre en fonction des particularités du milieu. Par exemple, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) élaborent et mettent en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) pour favoriser la mise en valeur de ce territoire par les activités agricoles. Les MRC doivent par ailleurs planifier l'aménagement de leur territoire au moyen de schémas d'aménagement et de développement. Enfin, certains enjeux doivent être saisis dans le cadre de systèmes plus larges et nécessitent une mise en commun des ressources et des stratégies à l'échelle régionale ou métropolitaine.

Cette action vise à favoriser l'intégration, dans les planifications locales et régionales, des enjeux de développement durable touchant l'agriculture et l'agroalimentaire. Pour ce faire, le Ministère produira des outils d'accompagnement qui serviront à sensibiliser les acteurs de ces secteurs à ces enjeux et à leur proposer des solutions qui leur permettront d'adapter leurs actions en conséquence. Ces outils porteront notamment sur l'agriculture biologique, l'agriculture urbaine et la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et des usages non agricoles. Ils contribueront au développement d'un secteur bioalimentaire en phase avec le développement du territoire.

Cette action contribue également à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'outils d'accompagnement portant sur des enjeux de développement durable produits et diffusés auprès des organismes locaux et régionaux	5 nouveaux outils d'ici 2020	Aucun nouvel outil	Aucun nouvel outil	Aucun nouvel outil	Aucun nouvel outil

En 2017-2018, les travaux visant la production d'une trousse d'information destinée aux organismes municipaux et portant sur les conditions à mettre en place pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur leur territoire ont été terminés. L'élaboration du *Guide sur l'agriculture urbaine*, qui vise à outiller les municipalités quant à l'intégration de cette pratique sur leur territoire, a également été terminée. En 2018-2019, certaines validations ont été effectuées. Celles-ci étaient nécessaires avant la publication de ces deux nouveaux outils, qui devrait avoir lieu sous peu.

6. Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

ACTION MINISTÉRIELLE 11⁷

CONTRIBUER À PROTÉGER ET À METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LE SAVOIR-FAIRE BIOALIMENTAIRES DES RÉGIONS DU QUÉBEC

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

L'agrotourisme, le tourisme gourmand et les initiatives visant à doter les produits alimentaires d'un identifiant régional mettent en valeur le patrimoine et le savoir-faire bioalimentaires québécois. Ils contribuent au développement d'un sentiment d'appartenance et favorisent l'attractivité du territoire. Le MAPAQ participe au déploiement de ces activités.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre de projets financés touchant les concepts d'agrotourisme, de tourisme gourmand et d'identifiant régional	36 nouveaux projets financés d'ici 2018 (54 d'ici 2020)	16 nouveaux projets	37 nouveaux projets	63 nouveaux projets	83 nouveaux projets

En 2018-2019, le Ministère a financé 20 nouveaux projets dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, dont 14 portent principalement sur l'agrotourisme ou le tourisme gourmand et 6, sur les identifiants régionaux. De plus, 31 autres projets ont été financés au cours de l'année, soit des événements récurrents pour lesquels des activités distinctes avaient été financées dans le passé. Par conséquent, ils ne sont pas considérés comme de nouveaux projets.

Par ailleurs, aucun projet n'a été soutenu par l'entremise du volet 1 du programme Proximité en 2018-2019 étant donné que le premier appel de projets s'est terminé le 8 février 2019.

Le soutien des projets d'agrotourisme et de tourisme gourmand contribue à la mise en valeur des potentiels régionaux, à la diversification de l'offre touristique des régions, à la valorisation du métier d'agriculteur ainsi qu'à un rapprochement entre les consommateurs et les producteurs. Quant aux identifiants régionaux, ils jouent un rôle important dans la différenciation des produits ou des entreprises et la mise en valeur du patrimoine bioalimentaire des régions québécoises.

7. Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

ACTION MINISTÉRIELLE 12

CONTRIBUER À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEUX AGRICOLE ET AQUATIQUE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

Si des activités agricoles et aquatiques peuvent offrir des conditions favorables à certaines espèces fauniques, aquatiques ou floristiques, elles peuvent aussi être défavorables à d'autres espèces de même qu'aux habitats qui les soutiennent. La conservation de la biodiversité dans les milieux agricole et aquatique fait partie des priorités établies par le MAPAQ. Non seulement celui-ci contribue au développement des connaissances sur la biodiversité en milieu agricole, mais il finance également des aménagements qui la favorisent (ex. : bandes et îlots fleuris, bandes riveraines aménagées pour la biodiversité, haies ou îlots boisés pour la connectivité écologique, étangs ou marais, zones tampons pour des milieux d'intérêt). De plus, le Ministère appuie des initiatives visant à atténuer les effets des pratiques de pêche et d'aquaculture sur les ressources aquatiques.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Nombre d'initiatives soutenant le développement et la diffusion de connaissances ainsi que la réalisation d'aménagements visant la conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique	65 nouvelles initiatives d'ici 2018 (253 d'ici 2020)	34 nouvelles initiatives	100 nouvelles initiatives	172 nouvelles initiatives	227 nouvelles initiatives

Depuis 2015-2016, le MAPAQ a accordé une aide financière pour 227 nouvelles initiatives. Ainsi, 47 de ces initiatives ciblent l'appui à la biodiversité chez les entreprises agricoles dans le cadre du programme Prime-Vert.

De plus, le Ministère a offert son appui financier à sept projets en vertu du programme Innovamer, qui vise la valorisation des coproduits marins ainsi que des pratiques de pêche et d'aquaculture respectueuses de la biodiversité et responsables.

Finalement, le Ministère a aussi contribué à la signature de l'Accord Canada-Québec relatif au projet conjoint d'aire marine protégée du Banc-des-Américains en mars 2019. Cet accord permettra de protéger plusieurs espèces de poissons et de mammifères marins, dont certaines sont en situation précaire ou ont une valeur commerciale, et de la grande diversité d'espèces benthiques.

ACTION MINISTÉRIELLE 13⁸

AMÉLIORER L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INTERVENTIONS ET LA CULTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTÈRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

La Loi sur le développement durable, adoptée en 2006, incite les ministères et les organismes gouvernementaux à un changement de culture organisationnelle. Depuis son adoption, plusieurs activités de formation et de sensibilisation portant sur le développement durable ont été déployées dans la fonction publique, notamment au MAPAQ.

Cette loi définit également 16 principes qui doivent être pris en compte par les ministères et les organismes gouvernementaux dans leurs différentes actions. Pour ce faire, le MAPAQ s'est doté, en 2013, d'un processus lors de l'élaboration et de la révision des interventions dites structurantes (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes).

Cette action vise à poursuivre l'intégration du développement durable dans les interventions et la culture organisationnelle du MAPAQ, notamment par des activités de communication, de formation et de sensibilisation destinées au personnel. Trois catégories d'employés sont particulièrement ciblées : ceux qui élaborent des interventions structurantes, ceux qui sont en contact avec les entreprises et ceux qui font des acquisitions.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %, d'ici 2020, des interventions ciblées annuellement	65 %	100 %	100 %	80 %

En 2018-2019, les efforts de consolidation du processus de prise en compte des principes de développement durable se sont poursuivis. Ainsi, ces principes ont été pris en considération dans 80 % (12 sur un total de 15) des interventions ciblées qui ont été élaborées ou révisées au cours de l'année.

8. Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Taux de réalisation des activités de communication, de formation et de sensibilisation prévues au plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère	100 % des activités réalisées d'ici 2020	s. o.	s. o.	2 % des activités réalisées	13 % des activités réalisées

Au 31 mars 2019, 13 % des activités prévues au Plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère⁹ avaient été réalisées.

Ce plan a pour objectif de poursuivre l'intégration du développement durable dans les pratiques et les interventions du personnel ainsi que dans la culture organisationnelle du Ministère. Certaines activités de formation prévues ont pu être mises en œuvre en 2018-2019, dont une séance de formation sur la prise en compte des principes de développement durable et lors de deux séances d'accueil des nouveaux employés. De plus, le développement durable a constitué un point de présentation et de discussion à l'ordre du jour d'une réunion de la table sectorielle de même que d'une rencontre du personnel du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Proportion des employés ciblés ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques	100 % des employés ciblés d'ici 2020	s. o.	s. o.	67 % des employés ciblés	64 % des employés ciblés

Au 31 mars 2019, la proportion des employés ciblés¹⁰ ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques était de 64 %.

9. Six catégories d'employés sont ciblées : 1. les nouveaux employés (y compris ceux de l'ITA); 2. les responsables de la prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration ou de la révision d'interventions structurantes; 3. les responsables des portraits-diagnostic sectoriels; 4. et 5. les responsables d'acquisitions et de contrats (MAPAQ et ITA); 6. le personnel en lien avec les entreprises (inspection, agriculture, transformation alimentaire et pêches).

10. Les employés ciblés sont définis dans le Plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère (indicateur 13b). Il est à noter que le personnel de l'ITA a été traité de façon distincte pour l'établissement de cet indicateur.

En comparaison des résultats obtenus en 2017-2018, il est possible de constater que les employés ciblés ont continué d'adopter et de prioriser de bonnes pratiques en matière de développement durable : gestes d'écoresponsabilité au travail (ex. : réduction de l'utilisation de l'eau et du papier, covoiturage, utilisation du transport en commun, recyclage et compostage, participation à la cueillette pour une banque alimentaire), partage d'information, application des principes de développement durable, etc. En outre, un plus grand nombre d'employés ciblés savent reconnaître la bonne définition du développement durable et ont été plus proactifs pour mettre en œuvre des actions en la matière (ex. : par des propositions à des collègues et à des supérieurs). Plusieurs considèrent aussi qu'il s'agit notamment d'une occasion d'innover dans le cadre du travail.

Les résultats obtenus indiquent également que les efforts doivent être poursuivis pour renforcer l'information, le développement des connaissances et la sensibilisation du personnel, notamment quant à la démarche gouvernementale de développement durable, aux principes de développement durable de même qu'au Plan d'action de développement durable 2015-2020 et à ses actions, ainsi que pour encourager la participation à des activités ou à des formations portant sur des sujets en lien avec le développement durable, notamment en ce qui concerne les nouveaux employés.

ACTION MINISTÉRIELLE 14¹¹

AMÉLIORER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE DU MINISTÈRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Le Ministère poursuit ses efforts de mise en place des pratiques de gestion écoresponsable dans son administration. Pour ce faire, il a déterminé cinq actions qui lui permettront d'enregistrer des gains sur le plan économique de même qu'en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de gestion des ressources matérielles.

A. RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES RESSOURCES IMMOBILIÈRES

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Nombre de baux révisés selon des considérations écoresponsables	3 baux révisés par année d'ici 2020	3 baux révisés	3 baux révisés	3 baux révisés	3 baux révisés

Durant la période 2018-2019, le Ministère a maintenu ses actions visant à améliorer ses pratiques de gestion écoresponsable.

Ainsi, il a mené trois opérations de rétrocession des baux dans le but d'optimiser les espaces qu'il occupe, ce qui a contribué à réduire son impact environnemental. En effet, le Ministère a procédé à une rétrocession de locaux pour bureaux à Victoriaville ainsi qu'au Complexe scientifique de Québec en plus de regrouper des ressources du bureau de Sainte-Julie dans ses nouveaux locaux de Longueuil.

11. Cette action contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

B. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS DU MINISTÈRE

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat cumulatif 2016-2017	Résultat cumulatif 2017-2018	Résultat cumulatif 2018-2019
Pourcentage de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers du Ministère	10 % de réduction d'ici 2020 par rapport à 2015	23,8 % de réduction ¹²	28,9 % de réduction ¹³	33,8 % de réduction ¹⁴	19,6 % de réduction

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a réduit les émissions de gaz à effet de serre de son parc de véhicules légers de 19,6 % par rapport au 1^{er} avril 2015, celles-ci étant passées de 798 à 642 tonnes d'équivalents CO₂. De plus, en date du 31 mars 2019, le Ministère comptait 75 véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

C. FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS ET L'UTILISATION DE MODES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF PAR LES EMPLOYÉS

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Nombre de capsules de sensibilisation portant sur la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif diffusées auprès des employés	2 capsules par année d'ici 2020	0 capsule	2 capsules	2 capsules	2 capsules

En 2018-2019, deux manchettes de sensibilisation au transport collectif et actif ont été diffusées auprès des employés du Ministère. La première visait à encourager, dans le cadre du Jour de l'environnement dans l'administration publique, le personnel de la fonction publique à privilégier les déplacements écoresponsables. Des trucs ont notamment été diffusés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La deuxième consistait en la publication de « nouvelles », soit des chroniques portant sur divers sujets liés au développement durable et à la mobilité durable. Elles visaient, entre autres, la sensibilisation aux modes de transport collectif (ex. : transport en commun) et actif (ex. : vélo, marche, patin à roues alignées).

12. Le résultat a été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

13. Le résultat a été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2016-2017*.

14. Le résultat a été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

D. AMÉLIORER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Nombre de pratiques favorisant une gestion écoresponsable des technologies de l'information	1 nouvelle pratique par année d'ici 2020	0 nouvelle pratique	0 nouvelle pratique	2 nouvelles pratiques	2 nouvelles pratiques

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a mis en place les pratiques suivantes :

1. Diminution de l'utilisation de cassettes de sauvegarde de données

Un projet d'installation de la solution Commvault a permis de moderniser le service de sauvegarde du Ministère avec des technologies à jour, offrant les bénéfices suivants du point de vue écoresponsable :

- L'utilisation de cassettes de plus haute capacité (6 000 Mb actuellement contre 200 Mb auparavant) entraîne une diminution du nombre de cassettes utilisées et de leur empreinte écologique ainsi qu'une réduction des efforts de manutention.
- Les nouvelles cassettes permettent de réduire plus de 10 fois le nombre de cassettes nécessaires aux sauvegardes.
- Le temps de récupération des données sur les cassettes est nettement moindre.

2. Diminution du nombre d'impressions à la suite de l'installation du logiciel PaperCut sur les appareils multifonctions

Comme l'indique l'entreprise PaperCut sur son site Web, « PaperCut est un outil de gestion destiné à changer les habitudes des utilisateurs en matière d'impression et à réduire votre impact sur l'environnement ». Ce logiciel permettant l'impression sécurisée de documents offre surtout la possibilité d'annuler des impressions non souhaitées.

Ce logiciel a été installé au Bureau du sous-ministre en septembre 2018. La comparaison du nombre d'impressions effectuées avant l'utilisation du logiciel et de celles faites après permet d'observer une diminution de l'ordre de 30 %. Cette solution continuera d'être analysée afin d'être davantage utilisée au Ministère.

E. PROMOUVOIR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Indicateur	Cible 2015-2020	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
Nombre d'initiatives écoresponsables prises en compte dans l'organisation d'événements	2 nouvelles initiatives par année d'ici 2020	2 nouvelles initiatives	2 nouvelles initiatives	0 nouvelle initiative	0 nouvelle initiative

De manière générale, le Ministère privilégie les pratiques écoresponsables lors de la tenue d'événements et de rencontres. C'est le cas notamment de ceux qui sont récurrents comme le gala de l'Ordre national du mérite agricole ainsi que Sélection Caseus, le Concours des fromages du Québec.

De manière particulière, dans le cadre des réunions préparatoires à la Rencontre annuelle des partenaires, qui ont eu lieu les 12, 14 et 29 mars 2019, le Ministère a mis en œuvre les initiatives écoresponsables suivantes :

- l'offre d'aliments québécois;
- le don des surplus alimentaires à la Table populaire de Drummondville.

Liens entre les actions du Plan d'action de développement durable 2015-2020 et les objectifs ou les résultats visés par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Actions du PADD 2015-2020	Objectifs de la SGDD 2015-2020	Numéro de résultat recherché (RR) /domaine d'intervention
ACTION 1 	2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Cette action contribue au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 : axe 3H.
ACTION 2	2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	RR 23 – L'adoption de mesures visant à soutenir le développement et la promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables.
ACTION 3	2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Cette action contribue au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 : axe 3J.
ACTION 4	2.4 – Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	RR 28 – Le développement des compétences liées aux filières vertes, au développement durable et le placement de la main-d'œuvre.
ACTION 5 	2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	RR 26 – L'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics.
ACTION 6	1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	RR 9 – L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables faits par les MO. Il effectuera une première évaluation de ces achats à la fin de l'année financière 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.
ACTION 7	2.5 – Aider les consommateurs à faire des choix responsables	RR 30 – La diffusion d'informations et la sensibilisation du public à la consommation responsable.
ACTION 8	8.1 – Améliorer l'efficacité énergétique	RR 61 – L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.
ACTION 9	5.1 – Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	RR 41 – L'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion.
ACTION 10 	6.1 – Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	RR 48 – La création et la diffusion d'outils favorisant la mise œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.

Actions du PADD 2015-2020	Objectifs de la SGDD 2015-2020	Numéro de résultat recherché (RR) /domaine d'intervention
ACTION 11  	1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Cette action répond aux objectifs 1, 11 et 15 de l'Agenda 21 de la culture du Québec.
ACTION 12 	3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	RR 33 – L'adoption de pratiques et de modes de gestion des ressources naturelles respectueux des écosystèmes et responsables.
ACTION 13 	1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	RR 11 – L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable. RR 13 – La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.
	1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	RR 16 – La formation sur les pratiques en matière de développement durable.
ACTION 14 	1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	RR 4 – La diminution, d'ici 2020, de 10 % des émissions de GES des bâtiments des MO par rapport au niveau de 2009-2010. RR 2 – La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES du parc de véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport à l'évaluation de 2009-2010. RR 3 – La réalisation, par 90 % des MO, d'actions visant à favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif par les employés. RR 6 – La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions visant à améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques. RR 7 – La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables. Cette action contribue aux domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Transport et déplacements des employés; • Bâtiments et infrastructures; • Technologies de l'information et des communications; • Communications gouvernementales et organisation d'événements.

DÉCLARATION
DE SERVICES
AUX CITOYENS

L'une des diverses exigences en matière de qualité des services offerts aux citoyens que comporte la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) est que les ministères et les organismes gouvernementaux doivent publier une déclaration de services aux citoyens.

La version actuelle de la Déclaration de services aux citoyens (DSC) du MAPAQ date du début des années 2000. Révisée en 2009, elle a pour thème « Le client, notre engagement! ».

Entre 2009 et 2017, le Ministère a mené six sondages sur la satisfaction de sa clientèle, dont cinq visaient l'ensemble de celle-ci et un concernait les producteurs agricoles en particulier. Ces sondages ont permis de mesurer la satisfaction globale ainsi que celle à l'égard de différents éléments d'une prestation de services de qualité, mentionnés dans la DSC. Les résultats du dernier sondage montrent une note de 8,7 sur 10 pour 2017-2018.

C'est avec le souci d'offrir des services adaptés à sa clientèle et dans le respect de ses valeurs que le MAPAQ a entrepris, en 2017-2018, des travaux de redéfinition de sa DSC. Son objectif est de se doter d'une DSC qui inclue des indicateurs de performance mesurables permettant l'évaluation et la comparaison de la qualité de ses services.

À l'instar d'une démarche tenue en 2016 et menant à l'adoption de la Déclaration de valeurs ministérielles, des ateliers réunissant des employés des différentes classes d'emploi et des gestionnaires du Ministère ont constitué la base des travaux de refonte de sa DSC. Le 28 mars 2018, le sous-ministre invitait tout le personnel à prendre part à ces ateliers de discussion.

Au terme de ces ateliers et de la synthèse des résultats obtenus, le Ministère a élaboré un projet ambitieux de déclaration de services aux citoyens pour un horizon de quatre ans. Certaines cibles sont encore à déterminer. Les orientations gouvernementales en la matière, provenant du Secrétariat du Conseil du trésor, sont attendues avant de terminer le projet.

UTILISATION
DES RESSOURCES
ET EXIGENCES
LÉGISLATIVES ET
GOUVERNEMENTALES

TABLE DES MATIÈRES 2

UTILISATION DES RESSOURCES 95

RESSOURCES FINANCIÈRES 95

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant*	95
Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses	96
Budget d'investissements	96
Financement des services publics	97
Renseignements relatifs aux contrats de service	97

RESSOURCES HUMAINES 98

Effectif	98
Ressources humaines par programme budgétaire	98
Formation et perfectionnement du personnel	99
Planification de la main-d'œuvre	100
Taux de départs volontaires du personnel régulier (taux de roulement)	100
Gestion et contrôle des effectifs	101

RESSOURCES INFORMATIONNELLES 102

Projets concernant les ressources informationnelles	102
---	-----

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Occupation et vitalité des territoires	104
Allègement réglementaire et administratif	118
Accès à l'égalité en emploi	119
Égalité entre les femmes et les hommes	124
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	124
Divulgarion des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	126
Emploi et qualité de la langue française	126

UTILISATION DES RESSOURCES

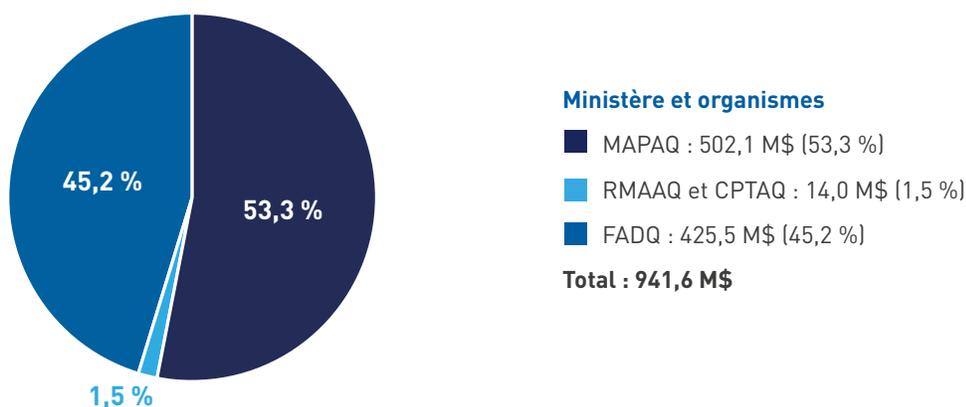
Ressources financières

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant*

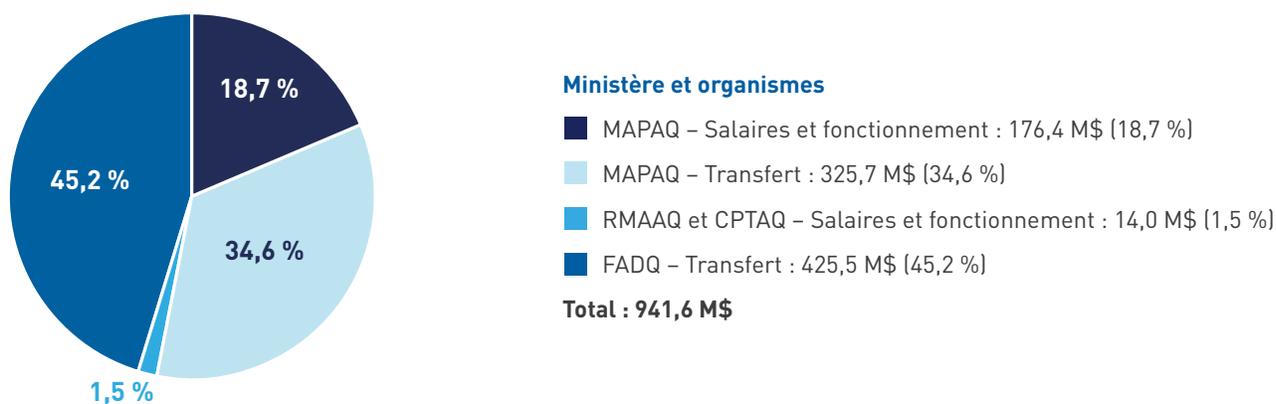
En 2018-2019, les dépenses du portefeuille de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont totalisé 941,6 millions de dollars. Elles se répartissaient entre le Ministère, La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

* En tant qu'organisme hors budgétaire, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants n'est pas inclus dans cette ventilation.

Ventilation des dépenses



Répartition des dépenses par supercatégorie



Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du MAPAQ pour les deux derniers exercices.

Éléments de programme	Budget de dépenses* 2018-2019 (M\$)	Dépenses réelles** 2018-2019 (M\$)	Dépenses réelles*** 2017-2018 (M\$)	Écart (M\$)	Variation (%)
Direction et administration	70,4	66,5	61,5	5,0	8,1
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	171,6	171,6	123,4	48,2	39,1
Pêches et aquaculture commerciales	17,0	16,7	16,6	0,1	0,6
Remboursement des taxes foncières et compensations accordées aux exploitations agricoles	162,3	162,3	153,8	8,5	5,5
Formation bioalimentaire	23,3	23,3	23,7	(0,4)	(1,7)
Santé animale et inspection des aliments	61,7	61,7	61,6	0,1	0,2
TOTAL	506,3	502,1	440,6	61,5	14,0

* Le budget de dépenses 2018-2019 inclut les crédits supplémentaires alloués pour différents programmes.

** Ces dépenses incluent l'amortissement des immobilisations dans l'élément « Direction et administration » et pourraient différer de celles qui paraîtront dans les comptes publics en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.

*** Les dépenses totales proviennent des Comptes publics 2017-2018. Il est à noter qu'en 2018-2019, la structure budgétaire a été modifiée, passant de quatre à six éléments. Aux fins de comparaison, nous avons réparti l'élément « Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles » de l'année 2017-2018 en fonction de la nouvelle structure budgétaire.

Budget d'investissements

Le tableau qui suit présente une comparaison du budget d'investissements de 2018-2019 à celui de 2017-2018.

Éléments de programme	Budget d'investissements 2018-2019 (M\$)	Investissements réels 2018-2019 (M\$)	Investissements réels 2017-2018 (M\$)	Écart (M\$)	Variation (%)
Immobilisations tangibles	11,0	3,4	7,1	(3,7)	(52,1)
Immobilisations en ressources informationnelles	6,0	4,1	3,6	0,5	13,9
Prêts, placements, avances et autres	0,5	-	-	-	-
TOTAL	17,5	7,5	10,7	(3,2)	(29,9)

Financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et des services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

En 2010-2011, le Ministère a établi un coût de revient à partir des deux grandes activités qui constituent ses services tarifés, soit la délivrance des permis relatifs à la garde d'animaux et de ceux relatifs à la salubrité des établissements alimentaires. La délivrance et le renouvellement de ces permis comptent pour 89 % des revenus du MAPAQ.

Pour les autres services tarifés, qui comprennent les analyses de laboratoire ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales, le Ministère a établi un niveau de financement de 36 %.

Les tarifs des permis sont indexés chaque année conformément à la Loi sur l'administration financière.

Biens et services tarifés	Revenus de tarification en 2017-2018 (k\$)	Taux de financement en 2017-2018 (%)	Revenus de tarification en 2018-2019 (k\$)	Méthode de fixation des coûts
Permis relatifs à la garde d'animaux et à la salubrité des établissements alimentaires	15 674,2	36	16 132,0	Coût de revient
Autres tarifs	1 876,7	36	1 908,7	Coût de revient / Marché
TOTAL	17 550,9	-	18 040,7	-

Renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Les données suivantes couvrent la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Contrats de service prévoyant une dépense de 25 000 \$ ou plus

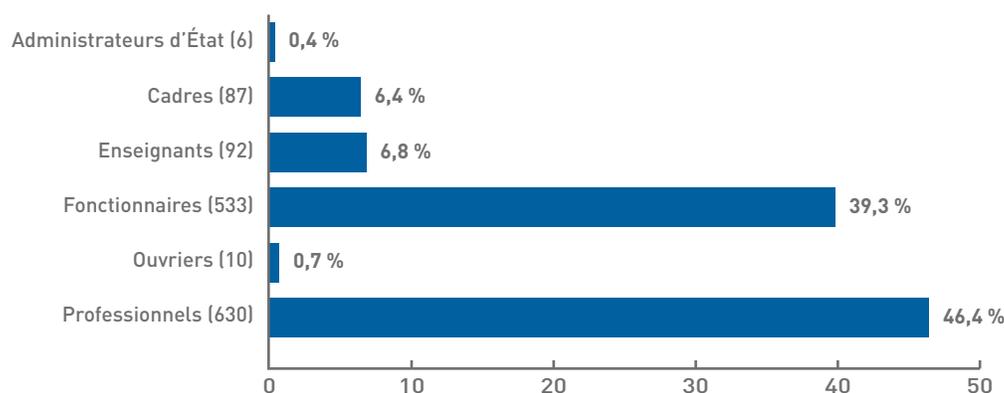
Contrats	Nombre	Valeur (k\$)
Contrats de service avec une personne physique	7	427,5
Contrats de service avec une personne autre qu'une personne physique	39	16 932,1
Total des contrats de service	46	17 359,6

Ressources humaines

Effectif

Au 31 mars 2019, le Ministère comptait 1 630 employés, dont 1 358 personnes à statut régulier et 272 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère était de 45 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 339, représentaient 20,8 %

Répartition du personnel régulier du Ministère



Ressources humaines par programme budgétaire

Les tableaux suivants présentent l'effectif en poste¹⁵ et l'effectif au 31 mars 2019 relativement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère.

Effectif en poste

Éléments de programme	2018-2019	2017-2018 ¹⁶	Écart
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	602	592	10
Institut de technologie agroalimentaire	307	313	(6)
Inspection des aliments et santé animale	460	468	(8)
Direction et services à la gestion	213	220	(7)
TOTAL¹⁷	1 582	1 593	(11)

15. L'effectif en poste correspond au nombre de personnes en poste au 31 mars 2019 et exclut les étudiants et les stagiaires.

16. Les données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

17. Ce tableau ne présente pas le total des effectifs ni la consommation des heures rémunérées transposées en équivalents temps complet (ETC) en lien avec la cible du total des effectifs établie par le Conseil du trésor.

Heures rémunérées

Éléments de programme	2018-2019	2017-2018	Écart
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	1 065 012	1 030 905	34 107
Institut de technologie agroalimentaire	499 313	517 796	(18 483)
Inspection des aliments et santé animale	803 041	788 454	14 587
Direction et services à la gestion	388 544	396 742	(8 198)
TOTAL en heures rémunérées¹⁸	2 755 910	2 733 897	22 013
TOTAL en ETC transposés¹⁹ (heures rémunérées / 1 826,3 heures)	1 509	1 497	12

Formation et perfectionnement du personnel

En 2018, le Ministère a consacré 1 334 717 \$ et 5 346 jours à la formation afin de favoriser le développement et le maintien du savoir de son personnel. Cette somme représente 1,3 % de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Répartition des dépenses totales consacrées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	Année civile 2018	Année civile 2017 ²⁰
Bioalimentaire	585 021 \$	524 622 \$
Bureautique et informatique	35 548 \$	29 836 \$
Connaissances administratives	170 622 \$	25 799 \$
Gestion opérationnelle	24 473 \$	11 168 \$
Habilités personnelles et relationnelles	53 954 \$	43 132 \$
Principes de gestion	41 935 \$	94 135 \$
Programmes ministériels et gouvernementaux	137 921 \$	24 926 \$
Autres	285 243 \$	335 181 \$
TOTAL	1 334 717 \$	1 088 799 \$

18. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

19. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

20. Les données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

Évolution des dépenses consacrées à la formation

Année civile	Proportion de la masse salariale	Jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2018	1,3 %	6,1	1 512 \$
2017 ²¹	1,1 %	5,7	1 346 \$

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

Année civile	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2018	100,4	1 932,4	3 313,3
2017	79,1	1 535,4	3 006,7

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2018-2019 s'élève à 60.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite selon les catégories d'emploi

Année financière	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2018-2019	4	29	27
2017-2018	5	31	17

Taux de départs volontaires du personnel régulier (taux de roulement)

Le taux de départs volontaires correspond à la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Cela comprend les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme.

Indicateur du taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

Année financière	Taux de départs volontaires
2018-2019	11,7 %
2017-2018	8,7 %
2016-2017	10,5 %

21. Les données ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

Gestion et contrôle des effectifs

Le Ministère a eu recours à 1 509 ETC en 2018-2019. La cible fixée par le Conseil du trésor pour l'effectif utilisé, soit 1 540 ETC, est respectée.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie d'emploi	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés au 31 mars 2019
Personnel d'encadrement	161 714	0	161 714	89	93
Personnel professionnel	1 169 238	9 050	1 178 288	645	675
Personnel infirmier	0	0	0	0	0
Personnel enseignant	270 122	1 203	271 325	149	175
Personnel de bureau, personnel technicien et personnel assimilé	1 105 599	6 946	1 112 545	609	623
Personnel des agents de la paix	0	0	0	0	0
Personnel ouvrier, personnel d'entretien et personnel de service	31 913	125	32 038	17	16
TOTAL en heures	2 738 586	17 324	2 755 910		
TOTAL en ETC transposés (heures / 1 826,3 heures)	1 500	9	1 509		

Ressources informationnelles

Projets concernant les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a traité 14 projets auxquels il a consacré un budget global de près de 1,4 million de dollars. Deux de ces projets se sont terminés durant l'année, un a été annulé et deux ont été suspendus. Les neuf autres se poursuivront en 2019-2020.

Les écarts à la baisse des débours réels par rapport à ceux planifiés pour les projets concernant les ressources informationnelles s'expliquent notamment par la suspension de deux d'entre eux ainsi que par certains projets qui ont débuté à un rythme plus lent que celui qui était prévu.

La majorité des projets réalisés au cours de l'année visaient la réduction des risques associés à la désuétude ainsi que l'amélioration des systèmes d'information pour assurer et accroître la qualité des services offerts.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2018-2019

Catégories de coûts	Capitalisables prévus (k\$) (investissements)	Capitalisables réels (k\$) (investissements)	Non-capitalisables prévus (k\$) (dépenses)	Non-capitalisables réels (k\$) (dépenses)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	-	-	943,1	835,2	L'écart s'explique par la différence entre la dépense de rémunération annuelle estimée et la dépense réelle.
Activités de continuité	3 550,0	2 996,3	10 651,6	10 890,8	L'écart est non significatif.
Projets	2 450,0*	1 151,7	676,0	262,0	Les écarts à la baisse des débours réels par rapport à ceux planifiés pour les projets concernant les ressources informationnelles s'expliquent notamment par la suspension de deux d'entre eux ainsi que par certains projets qui ont débuté à un rythme plus lent que celui qui était prévu.
TOTAL	6 000,0	4 148,0	12 270,7	11 988,0	

* Ce montant inclut une provision de 731 k\$.

Liste et état d'avancement des principaux projets concernant les ressources informationnelles

Liste des projets	Avancement (%)
Catalogue en libre service des logiciels	100
Optimisation des outils informatiques de la Direction de la planification et des programmes (DPP)	100
Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) – Volet « Visites vétérinaires »	96
Refonte technologique de petits systèmes	58
Répertoire de l'offre bioalimentaire québécoise (ROBQ)	7

Ressources affectées aux principaux projets concernant les ressources informationnelles

Liste des projets	Ressources humaines prévues (ETC)	Ressources humaines utilisées (ETC)	Ressources financières prévues (k\$)	Ressources financières utilisées (k\$)	Explication sommaire des écarts
Catalogue en libre service des logiciels	3,3	3,3	376,0	369,8	Le projet s'est terminé en 2018-2019.
Optimisation des outils informatiques de la Direction de la planification et des programmes (DPP)	2,0	2,0	300,0	329,4	Le projet s'est terminé en 2018-2019 ²² .
Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) – Volet « Visites vétérinaires »	4,3	1,1	232,3	128,5	Le projet sera terminé en 2019-2020.
Refonte technologique de petits systèmes	8,4	4,4	895,5	498,1	Le projet sera terminé en 2019-2020.
Répertoire de l'offre bioalimentaire québécoise (ROBQ)	1,9	0,3	916,9	63,3	-

22. La réalisation de la totalité de la portée du projet a fait en sorte que le montant autorisé a été dépassé de moins de 10 %.

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Occupation et vitalité des territoires

En 2012, l'Assemblée nationale adoptait la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, qui a pour objet de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires en adaptant le cadre de gestion des ministères et des organismes (MO) concernés et en conviant les élus municipaux à agir en ce sens. Cette loi s'appuie sur la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 et chaque ministère ou organisme doit présenter et rendre publique, dans une planification pluriannuelle, sa contribution à l'atteinte des objectifs de cette stratégie dans le domaine de ses compétences.

En décembre 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire déposait à l'Assemblée nationale la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, intitulée *Les régions aux commandes*. Cette stratégie mise désormais sur la capacité d'agir des MO, dont le MAPAQ, pour adapter leurs interventions selon les priorités régionales.

Par conséquent, le Ministère présente l'état d'avancement de chacune des actions ou des réponses inscrites dans son plan d'action en occupation et en vitalité des territoires, soit celles relatives aux priorités régionales et celles concernant les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation.

Terminologie

Pour statuer sur l'état d'avancement des actions en matière d'occupation et de vitalité des territoires, les MO utilisent la terminologie suivante :

- **Non amorcée** : la mise en œuvre de l'action n'a pas débuté ou a été reportée.
- **Amorcée** : la mise en œuvre de l'action a débuté au cours de l'année 2018-2019, mais n'est pas encore terminée.
- **En cours** : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2018-2019, s'est poursuivie au cours de cette année, mais n'est pas encore terminée.
- **En suspens** : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2018-2019, aucun avancement n'a eu lieu au cours de cette année et elle n'est pas encore terminée.
- **Réalisée** : la mise en œuvre de l'action a été terminée au cours de l'année 2018-2019.
- **Abandonnée** : l'action ne sera pas mise en œuvre.

Dans le cas où de nouvelles actions ont été inscrites ou que des modifications à des actions ont été apportées, les MO assujettis utiliseront également la terminologie suivante :

- **Nouvelle** : l'action ne figurait pas initialement dans le plan d'action publié par le ministère ou l'organisme.
- **Modifiée** : le libellé de l'action a changé depuis la publication initiale.

Résultats du suivi des actions ou des réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022			
Objectifs	Territoires visés	Actions/Réponses	État d'avancement
Décentralisation	Provincial	Poursuivre les réflexions entreprises dans le cadre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités et dans la mise en œuvre des actions du Plan d'action gouvernemental sur l'allègement du fardeau administratif des municipalités.	En cours
	Montréal	Dans la Politique bioalimentaire 2018-2025, le Ministère souligne l'importance du secteur bioalimentaire dans la région de Montréal en incluant une piste de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action visant le territoire de la région.	Amorcée
	Québec	Collaborer avec la Ville et tenir compte de ses particularités.	En cours
Délégation	Provincial	Renforcer ses partenariats avec le milieu municipal par la conclusion d'ententes sectorielles visant à contribuer au développement des communautés et du secteur.	En cours
Régionalisation	Provincial	Examiner la marge de manœuvre qu'il sera possible de donner aux administrateurs responsables des opérations régionales pour qu'ils puissent agir avec une agilité et une célérité accrues dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.	Amorcée

Résultats du suivi des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales 2018-2019

Suivi détaillé des priorités régionales			
Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
1- Bas-Saint-Laurent	6- Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.	Travailler de concert avec les intervenants pour orienter les interventions selon les pistes d'action à privilégier.	En cours
	6- Mettre en œuvre les pistes d'action envisagées par les intervenants, qui sont notamment d'accroître la transformation alimentaire sur le territoire et d'appuyer la relève agricole.	Organiser des rencontres relève-cédants dans le but de favoriser l'établissement de la relève qui n'est pas apparentée à des entreprises existantes.	Réalisée
		Poursuivre son appui aux organismes présents et aux entreprises de transformation alimentaire pour que leurs produits se distinguent sur les marchés.	En cours
		Fournir un accompagnement et un soutien aux entreprises de transformation alimentaire qui sont en situation de démarrage ainsi qu'aux entreprises agricoles qui souhaitent diversifier leurs activités par l'ajout d'activités de transformation alimentaire.	En cours
		Poursuivre ses efforts afin d'offrir, par l'entremise de l'Institut de technologie agroalimentaire, des formations à l'affût des tendances et des possibilités du secteur.	En cours
	6- Tirer profit de la position géographique de la région, située aux abords du Saint-Laurent, et devenir une référence dans le domaine de l'eau.	Participer à des exercices de concertation avec les intervenants du milieu.	En cours
2- Saguenay-Lac-Saint-Jean	1- Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux, et soutenir l'innovation, la recherche et le développement ainsi que les efforts de commercialisation des produits de la région, en valorisant l'agriculture nordique par des produits distinctifs présents sur des marchés diversifiés, ce qui consolidera les différentes filières agricoles régionales.	Signer une entente sectorielle avec les intervenants, la Table agroalimentaire et les partenaires concernés du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	Amorcée

Suivi détaillé des priorités régionales

Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
3- Capitale-Nationale	1- Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.	Mettre en œuvre l'entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis en offrant son expertise et un soutien financier pour la coordination et la gestion ainsi que pour la réalisation de projets.	En cours
4- Mauricie	5- Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie.	Poursuivre son action auprès des organismes qui exercent leurs activités dans le domaine de l'agroenvironnement, en plus de maintenir son soutien aux projets touchant ce secteur.	En cours
		Participer activement aux travaux du pôle d'expertise multidisciplinaire qui sera mis en place et qui permettra de se pencher sur les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du lac Saint-Pierre.	En cours
		Collaborer à la détermination de pratiques agricoles durables.	En cours
	6- Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir.	Accompagner les entreprises qui veulent adopter une approche dite « filière » dans le but de maximiser les retombées potentielles.	En suspens
	7- Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes du secteur bioalimentaire.	Poursuivre l'accompagnement de ces entreprises et soutenir financièrement les travaux nécessaires pour qu'elles obtiennent des résultats de recherche leur permettant d'améliorer significativement leurs pratiques.	En cours
		Contribuer à la promotion du terroir de la Mauricie en soutenant les entreprises et les organismes dans leurs efforts de valorisation de leurs produits.	En cours
	9- Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable.	Maintenir son soutien aux initiatives d'entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent mettre au point des produits distinctifs à valeur ajoutée.	En cours
10- Faciliter la relève et le transfert d'entreprise.	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs qui désirent se lancer en affaires ou s'établir en agriculture.	En cours	

Suivi détaillé des priorités régionales

Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
5- Estrie	4- Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources du secteur bioalimentaire à partir des forces endogènes propres à l'Estrie, notamment par la promotion de l'achat local et le développement de produits distinctifs.	Offrir son expertise et un soutien financier pour la réalisation de projets contribuant, notamment, à la promotion de l'achat local et au développement de filières bioalimentaires distinctives.	En cours
		Offrir un soutien financier et un accompagnement personnalisé aux entreprises de l'industrie de la transformation alimentaire, notamment pour qu'elles mettent au point des produits distinctifs qui répondent aux besoins des consommateurs et qu'elles soient ainsi concurrentielles sur les marchés.	En cours
		Coprésider le Groupe de réflexion et d'action sur les priorités estriennes (GRAPE) en ce qui concerne le développement des ressources.	En cours
6- Lanaudière	1- Améliorer la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la quatrième révolution industrielle.	Soutenir un plus grand nombre d'entreprises en vue de répondre à de nouveaux marchés de proximité présents et encore peu exploités dans le grand Montréal.	En cours
	3- Accompagner et soutenir les entreprises et les entrepreneurs du secteur agroalimentaire dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.).	Continuer d'offrir un service d'accompagnement aux entreprises qui sont en situation de démarrage.	En cours
	4- Mettre en valeur et promouvoir les biens et les produits régionaux, notamment par l'agrotourisme.	Collaborer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de partenariat pour le développement du secteur bioalimentaire en offrant son expertise et un soutien financier pour la coordination et la réalisation de projets.	En cours
	5- Permettre un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des municipalités régionales de comté (MRC) et de leur connaissance fine de leur milieu.	Maintenir son soutien financier et son accompagnement pour l'élaboration et la révision des PDZA, et appuyer les actions qui en résultent.	En cours

Suivi détaillé des priorités régionales			
Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
7- Outaouais	6- Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain.	Travailler en collaboration avec les organismes du milieu pour organiser des événements qui stimulent l'entrepreneuriat dans la région, et ce, dans la pleine synergie des compétences respectives des organisations qui y collaborent.	Réalisée
	7- Soutenir la diversification économique et l'innovation.	Favoriser la diversification économique et l'innovation en mobilisant les experts du secteur à l'occasion de journées d'information et de journées au champ offertes aux entreprises ainsi que de tables rondes favorisant le partage des connaissances et la concertation.	En cours
		Appuyer la mise en place d'essais et l'implantation de nouvelles pratiques et technologies adaptées aux réalités du secteur.	En cours
	9- Afin de promouvoir et de mettre en valeur le secteur agroalimentaire, porter une attention particulière à la réglementation sur la circulation des productions agroalimentaires de part et d'autre de la frontière entre le Québec et l'Ontario.	Participer, dans le cadre du projet de recherche intitulé <i>Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais par rapport à sa situation frontalière</i> , à l'élaboration de l'état de la situation des entreprises agroalimentaires de l'Outaouais en ce qui concerne les freins à la commercialisation transfrontalière des produits agroalimentaires.	Amorcée
	9- Afin de promouvoir et de mettre en valeur le secteur agroalimentaire, offrir un soutien pour la mise en œuvre des PDZA des municipalités régionales de comté (MRC) de la région et prévoir des actions concrètes pour encourager le démarrage et la relève des entreprises agricoles.	Soutenir financièrement l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que l'accomplissement des actions qui en résultent.	En cours
		Appuyer et favoriser le partenariat et la collaboration entre les organismes et consolider l'accueil, l'accompagnement et le suivi des entreprises en situation de démarrage, en mettant notamment à leur disposition des ressources spécialisées si elles en manifestent le besoin.	En cours
		Offrir de l'aide financière particulière à la relève en vue, notamment, de permettre l'acquisition d'habiletés et de connaissances.	En cours

Suivi détaillé des priorités régionales			
Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
8- Abitibi-Témiscamingue	2- Accroître le niveau de qualification et de diplomation de la région tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.	Maintenir son offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire.	En cours
	5- Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale.	Soutenir, sur le plan financier, l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que l'accomplissement des actions qui en résultent.	En cours
		Maintenir son accompagnement et son soutien financier pour permettre aux entreprises de s'adapter et, ainsi, leur donner l'occasion d'améliorer leur compétitivité.	En cours
9- Côte-Nord	Reconnaître la Côte-Nord et ses particularités en tant que région atypique.	Fournir des efforts de collaboration avec les intervenants du milieu en ce qui concerne les différentes initiatives recoupant la clientèle du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ainsi que celle des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, afin de mieux faire connaître les préoccupations.	En cours
	Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.	Poursuivre l'accompagnement des entreprises, notamment par l'appui au financement de projets et au service-conseil offert aux promoteurs.	En cours
	Favoriser le développement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et le renforcement de la capacité d'agir des entrepreneurs du secteur bioalimentaire.	Continuer d'assurer son soutien au démarrage d'entreprises en offrant un service d'accompagnement aux entrepreneurs et à la relève, notamment autochtone.	En cours
	Par la concertation entre les différents partenaires du développement du secteur bioalimentaire, établir un dialogue, adopter une vision commune et, par conséquent, agir en synergie.	Poursuivre sa participation aux différents comités qui travaillent, notamment, à résoudre des problèmes à l'échelle régionale.	En cours
10- Nord-du-Québec	Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles par des méthodes atypiques d'élevage et de récolte qui pallient les contraintes d'un environnement nordique.	Travailler de concert avec les intervenants du milieu pour que d'autres projets bioalimentaires adaptés aux réalités du territoire du Nord-du-Québec soient réalisés.	En cours

Suivi détaillé des priorités régionales			
Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
11- Gaspésie	5- Participer au développement économique et à la création d'emplois pour les secteurs agricole et agroalimentaire.	Participer au comité de la relève agricole de la région, qui détermine des actions qui permettront de soutenir la relève et les cédants.	En cours
		Poursuivre le service d'accompagnement déjà en place pour la relève.	En cours
	5- Participer au développement économique et à la création d'emplois pour le secteur des pêches et de l'aquaculture.	Mettre sur pied un comité regroupant les acteurs du secteur et ayant pour objectif une offre de services concertée et adaptée qui réponde aux besoins spécifiques de la relève entrepreneuriale dans ce secteur.	Réalisée
		Poursuivre son appui aux entreprises par le soutien de projets de recherche, d'innovation et de développement dans les secteurs de la capture, de la transformation et de l'aquaculture.	Réalisée
		Continuer de soutenir les entreprises dans leur stratégie de commercialisation par l'intermédiaire de leurs programmes.	En cours
	7- Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme.	Poursuivre, non seulement sur le plan financier mais également sur les plans professionnel et organisationnel, son soutien à la réalisation de différents projets qui concernent le tourisme gourmand et l'agrotourisme, en favorisant la participation des intervenants du milieu.	En cours
		Travailler étroitement avec les intervenants du milieu en vue de répondre aux besoins spécifiques de leur territoire.	En cours

Suivi détaillé des priorités régionales			
Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
11- Îles-de-la-Madeleine	3- Consolider et diversifier l'économie des Îles-de-la-Madeleine par la mise en place de mesures visant à soutenir l'établissement de la relève.	Poursuivre ses efforts en ce sens et collaborer avec les acteurs du milieu pour trouver des mesures de soutien facilitant la relève agricole et agroalimentaire.	En cours
		Accompagner les jeunes pêcheurs souhaitant s'établir dans le secteur. Pour ce faire, offrir des mesures d'aide financière à la relève dans le secteur de la capture.	Réalisée
	3- Consolider et diversifier l'économie des Îles-de-la-Madeleine par la collaboration avec les différents intervenants du milieu.	Maintenir son offre d'accompagnement et de soutien financier pour la concertation des différents partenaires du développement du secteur bioalimentaire sur le territoire de l'archipel et pour la mise en œuvre d'actions stratégiques en ce qui concerne le développement de ce secteur.	En cours
	3- Consolider et diversifier l'économie des Îles-de-la-Madeleine en créant un environnement propice au développement des entreprises et en mettant à profit les atouts découlant de la situation géographique particulière de l'archipel.	Poursuivre l'accompagnement du secteur de l'industrie du phoque dans la concrétisation des actions du Plan d'action sectoriel pour le développement de l'industrie du phoque au Québec 2016-2019, afin de mettre sur pied un environnement propice au développement du secteur.	Réalisée

Suivi détaillé des priorités régionales

Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
12- Chaudière-Appalaches	2- Encourager le développement du secteur bioalimentaire par la mise en marché de ses produits, des projets de commercialisation, de nouveaux modèles d'entreprise, la diversification de la production, la conception d'outils facilitant l'accès aux terres agricoles et le soutien à la relève des entreprises.	Poursuivre son accompagnement auprès des entreprises de la région en matière de transformation et de commercialisation.	En cours
		Poursuivre son implication auprès de la relève et du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches, qui souhaite utiliser les terres-écoles.	En cours
		Poursuivre son offre de services aux clients et aux conseillers en matière de développement régional et sectoriel, notamment en les accompagnant au cours des différentes étapes de leurs projets.	En cours
	2- Encourager le développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun d'initiatives issues des PDZA.	Maintenir son soutien financier et professionnel afin de mettre en œuvre la planification stratégique issue d'actions indiquées dans les différents PDZA de la région.	Amorcée
13- Montréal	3- Favoriser l'essor des entreprises montréalaises en vue de soutenir le développement économique de la région.	Mieux préparer les entreprises à la commercialisation auprès des grands détaillants et du commerce en ligne.	En cours
		Maintenir son soutien financier aux entreprises montréalaises et aux autres entreprises qui désirent accéder au marché de la région.	En cours
		Conclure une entente de partenariat visant le développement de l'agriculture urbaine commerciale.	En cours
	5- Accompagner la métropole dans ses initiatives favorisant la sécurité alimentaire.	Participer à des groupes de travail et mettre en œuvre l'entente de partenariat qui permet de participer au financement du Conseil des politiques alimentaires montréalais, en offrant son expertise et un soutien financier pour la réalisation de projets.	En cours

Suivi détaillé des priorités régionales

Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
14- Laval	6- Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants en intensifiant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire.	Soutenir les projets de développement du secteur par l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval 2017-2020, récemment signée.	En cours
	7- Créer un laboratoire d'innovation sociale et accroître de manière significative la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales ainsi que le développement de l'écosystème de soutien.	Travailler de concert avec la Ville de Laval en vue de contribuer à la réalisation de projets d'innovation sociale dans le domaine de l'alimentation.	En cours
15- Laurentides	1-2- Assurer la compétitivité économique et valoriser les éléments distinctifs des Laurentides pour rehausser leur pouvoir d'attractivité et la fierté de leurs citoyens.	Maintenir son soutien financier et son accompagnement en vue de mettre en œuvre la stratégie bioalimentaire <i>Mes Laurentides, j'en mange</i> , laquelle a été élaborée en concertation avec les partenaires régionaux. Ce soutien pourrait prendre la forme d'une entente sectorielle servant, notamment, à mettre en valeur les produits régionaux.	En cours
	4- Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire par une meilleure cohérence des interventions dans la gestion de l'eau.	Poursuivre le dialogue avec les acteurs du milieu à ce sujet.	En cours

Suivi détaillé des priorités régionales

Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
16- Montérégie	1- Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture par de meilleures perspectives d'accès au territoire agricole et l'émergence de partenariats d'affaires.	Rencontrer les intervenants qui le désirent en vue de présenter son offre de services et la procédure d'accueil de la relève agricole.	En cours
		Mettre sur pied des projets mobilisateurs dans le domaine de l'agroalimentaire, en partenariat avec les intervenants du milieu.	En cours
		Poursuivre ses efforts pour offrir des formations par l'intermédiaire de l'Institut de technologie agroalimentaire, en demeurant à l'affût des tendances et des occasions qui se présentent dans le secteur, notamment dans les programmes spécialisés en agriculture biologique, et ce, tant en formation initiale qu'en formation continue.	En cours
	6- Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles en assurant leur vitalité et leur pérennité.	Demeurer sur le terrain pour offrir de la formation, notamment par la Caravane Santé des sols et l'organisation de journées d'information en salle.	En cours
	3- Créer la richesse par l'économie et l'innovation.	Continuer d'apporter son appui à cette stratégie gouvernementale qui vise le développement économique du secteur bioalimentaire.	En cours
		Poursuivre son implication auprès du comité de créneau et du conseil d'administration de TransformAction.	Réalisée
		Mettre en place divers projets avec cet organisme et l'ensemble de ses autres partenaires du domaine de la transformation alimentaire.	En cours
7- Promouvoir et développer le tourisme.	Travailler avec les intervenants du milieu dans le but d'adapter et de bonifier les outils en fonction de leurs besoins.	En cours	

Suivi détaillé des priorités régionales

Régions	Priorités	Actions/Réponses	État d'avancement
17- Centre-du-Québec	1- Faire des collectivités de la région des communautés entrepreneuriales.	Poursuivre son accompagnement professionnel auprès des entrepreneurs désirant se lancer en affaires.	En cours
		Offrir une aide financière à la relève en vue de lui permettre d'acquérir des habiletés et des connaissances.	En cours
		Soutenir les entreprises qui décident d'innover et de concevoir des projets allant dans cette direction.	En cours
	4- Valoriser le milieu agricole par la coordination de la mise en œuvre des PDZA et en favorisant la reconnaissance de l'apport des activités agricoles dans le développement de la région.	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs qui désirent se lancer en affaires ou s'établir en agriculture.	En cours
		Poursuivre l'accompagnement des acteurs du milieu dans l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que dans l'accomplissement des actions qui en découlent.	En cours
	4- Valoriser le milieu agricole par l'exploitation durable des ressources agricoles, forestières et acéricoles.	Participer activement aux travaux du comité d'experts qui sera mis en place et qui permettra de se pencher sur les pratiques agricoles durables dans le littoral du lac Saint-Pierre.	En cours
		Collaborer à la détermination de pratiques agricoles durables.	En cours
	4- Valoriser le milieu agricole par l'ouverture de nouveaux marchés.	Accompagner les entreprises voulant développer une approche filière en vue de maximiser les retombées potentielles pour leur secteur d'activité.	Amorcée

Résumé par région des résultats du suivi des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales 2018-2019

Suivi des priorités régionales – Résumé									
Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
Bas-Saint-Laurent	0	0	5	0	1	0	0	0	6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Capitale-Nationale	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Mauricie	0	0	7	1	0	0	0	0	8
Estrie	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Lanaudière	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Outaouais	0	1	5	0	1	0	0	0	7
Abitibi-Témiscamingue	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Côte-Nord	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Nord-du-Québec	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Gaspésie (DRG)	0	0	5	0	2	0	0	0	7
Îles-de-la-Madeleine	0	0	2	0	2	0	0	0	4
Chaudière-Appalaches	0	1	3	0	0	0	0	0	4
Montréal	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Laval	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Laurentides	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Montérégie	0	0	7	0	1	0	0	0	8
Centre-du-Québec	0	1	7	0	0	0	0	0	8

Allègement réglementaire et administratif

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, *Pour une réglementation intelligente*, a été adoptée en 2014 et actualisée en septembre 2017 pour poursuivre les efforts gouvernementaux visant à limiter le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Cette section fait état des réalisations du MAPAQ pour 2018-2019 concernant son suivi des exigences en la matière.

► Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a poursuivi son objectif pour ce qui est de l'examen de l'ensemble de ses lois et de ses règlements touchant les entreprises, afin de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. Au terme du troisième exercice (2018-2019), 12 lois et règlements ont été examinés, alors que l'examen de 8 lois et règlements était planifié. Le total est donc maintenant de 28, soit 75 % de l'objectif sur 5 ans. Des modifications sont suggérées pour la majorité de ces 28 lois et règlements, au cas où le gouvernement proposerait de les modifier.

► Actualisation de la Loi sur les produits alimentaires et du Règlement sur les aliments

La Loi sur les produits alimentaires et le Règlement sur les aliments sont en cours de révision, l'examen des exigences réglementaires ayant fait ressortir la pertinence de leur actualisation en priorité. Le prolongement de la durée de validité des permis est planifié. Cette modification fait partie d'un projet d'envergure de modernisation de la réglementation sur la salubrité des aliments au Québec. Des consultations à ce sujet seront menées auprès des producteurs, des transformateurs, des détaillants, des restaurateurs et des consommateurs.

Cette actualisation est liée à la mesure 7 du Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail, *Alléger le fardeau des détaillants*, lancé en août 2018. En vertu de la mesure 1 de ce plan d'action, le MAPAQ s'est également doté d'un plan de réduction de la fréquence des formalités administratives dans le secteur du commerce de détail.

► Coût des formalités administratives pour les entreprises

Le Ministère a effectué ses travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives pour les entreprises afin d'en faire le suivi pour l'année 2017-2018. L'évaluation de ce coût selon la méthode gouvernementale montre une réduction du fardeau de 3,2 % comparativement à l'année précédente, 4 des 47 formalités ayant eu un effet sur le coût. Cette amélioration porte la réduction à 59,6 % depuis l'année 2004. Cette baisse est principalement due à la simplification des formulaires, qui amène un nombre plus élevé d'entreprises à les transmettre par la poste plutôt qu'à se rendre à un bureau de services.

► Plan de réduction des délais

Le Ministère disposait d'un plan de réduction des délais qui s'est terminé le 31 mars 2019. Un bilan de ce plan de 2 ans couvrant les 23 autorisations, permis et enregistrements délivrés par le Ministère a été établi. Il montre que les délais ont été maintenus ou améliorés pour l'ensemble de ces formalités, à l'exception du permis d'aquaculture en milieu terrestre et d'étang de pêche, dont le délai moyen est passé de 4 à 7 jours en raison d'un volume exceptionnel de demandes : 75 % des permis renouvelables tous les 10 ans ont expiré le 31 décembre 2018.

Le plan ciblait 6 formalités sur 23 où la mise en œuvre de mesures devait permettre de réduire les délais ou d'améliorer le service à la clientèle. Le bilan établi montre que :

- Pour trois permis, l'approbation de la délivrance a été ramenée au niveau de la direction responsable, alors qu'auparavant le processus pouvait aller jusqu'à nécessiter l'autorisation du ministre. Cela a grandement réduit les délais.
- Pour un permis et un enregistrement, les délais ont été maintenus, mais l'expérience client a été améliorée en guidant mieux les demandeurs (trousse de demande de permis, amélioration de la documentation ou du formulaire interactif).
 - Pour l'enregistrement, la mise en place d'un processus de suivi des délais a simplifié la gestion du suivi des dossiers.
- Un permis a été modifié et est entré en vigueur le 6 septembre 2018.

► Simplification administrative de l'écoconditionnalité

Le Comité directeur interministériel sur la simplification administrative de l'écoconditionnalité a été mis en place pour assurer le suivi d'un plan d'action approuvé le 28 novembre 2018. La participation du MAPAQ passe notamment par sa contribution au *Guide de calcul de la charge de P205 par production animale* du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, dont une version préliminaire a été produite.

Accès à l'égalité en emploi

Les dotations au Ministère se font conformément aux dispositions de la Loi sur la fonction publique, qui vise à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, des communautés culturelles, des anglophones et des personnes handicapées. Les statistiques suivantes rendent compte des résultats obtenus par le Ministère quant aux objectifs gouvernementaux en la matière.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2018-2019

Nombre	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	86	233	188	29	536

Nombre d'employés en place au 31 mars 2019

Nombre	Réguliers	Occasionnels	Étudiants ou stagiaires	Total
Employés en place	1 358	224	48	1 630

Représentativité des femmes

Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

Nombre	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	86	233	188	29	536
Nombre de femmes embauchées	58	151	138	18	365
Taux d'embauche des femmes	67,4 %	64,8 %	73,4 %	62,1 %	68,1 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2019

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	93	722	436	97	0	10	1 358
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	42	393	318	92	0	0	845
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	45,2 %	54,4 %	72,9 %	94,8 %	0 %	0 %	62,2 %

* Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Membres de minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones ou autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2018-2019

Statuts d'emploi	Embauche totale 2018-2019	Minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Réguliers	86	3	0	1	0	4	4,7
Occasionnels	233	14	3	1	2	20	8,6
Étudiants	188	17	2	1	1	21	11,2
Stagiaires	29	0	1	0	0	1	3,4

Évolution du taux d'embauche des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Année	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2018-2019	4,7	8,6	11,2	3,4
2017-2018	8,9	6,0	7,6	14,3
2016-2017	7,2	7,1	8,0	11,9

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excepté les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2019	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2019 (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2018	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2018 (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2017	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2017 (%)
Autochtones	4	0,3	5	0,4	7	0,5
Anglophones	6	0,4	9	0,7	11	0,8
Personnes handicapées	18	1,3	22	1,6	19	1,4

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)	Nombre au 31 mars 2017	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2017 (%)
MVE Montréal/Laval	8	22,2	8	20,5	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Outaouais/Montérégie	28	7,5	25	6,6		
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	11	9,3	11	9,3		
MVE Capitale-Nationale	54	8,5	51	8,1		
MVE Autres régions	14	3,4	14	3,3		

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	3	3,4

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec

Automne 2018 (cohortes 2019)	Automne 2017 (cohortes 2018)	Automne 2016 (cohortes 2017)
6	5	5

Nombre de nouveaux participants accueillis

2018-2019	2017-2018	2016-2017
4	3	2

Autres mesures ou actions en 2018-2019 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires du Ministère	1	Tout le personnel gestionnaire du Ministère (93 personnes)

Égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) s'est notamment fixé comme objectif d'accomplir des actions visant à soutenir l'entrepreneuriat agricole féminin. Le Ministère apporte sa collaboration à l'atteinte de cet objectif.

À cet égard, le Ministère s'intéresse à la conciliation travail-famille en milieu agricole. Afin d'en approfondir la compréhension, il a mené les travaux suivants :

- une revue de la littérature existante sur les diverses dimensions relatives à la conciliation travail-famille;
- une analyse différenciée selon les sexes auprès de neuf couples d'entrepreneurs agricoles québécois dont les membres étaient âgés de moins de 45 ans. Cette analyse porte sur leur réalité en matière de conciliation travail-famille et selon trois profils distincts :
 - les couples avec répartition égalitaire des parts (trois entreprises);
 - les couples où la femme est majoritaire (trois entreprises);
 - les couples où l'homme est majoritaire (trois entreprises).

Le MAPAQ analyse actuellement les conclusions de ces travaux et évalue les suites à y donner. Un sondage à plus grande échelle fait partie des éléments qui pourraient être mis en place en 2019-2020.

Ces travaux viendront compléter l'étude en cours au SCF sur le travail invisible des femmes en agriculture.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), le Ministère assume des responsabilités concernant l'accès aux documents qu'il a en sa possession relativement à l'accomplissement de son mandat et aux mesures visant à assurer la protection des renseignements personnels.

Ainsi, il diffuse, dans son site Web, les documents et les renseignements prévus dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), dont l'inventaire des fichiers de renseignements personnels et le registre des communications de renseignements personnels.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Ministère a reçu 693 demandes d'accès à l'information. La majorité de ces demandes portaient sur des résultats d'inspections alimentaires ou animales. Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'ensemble des demandes traitées en 2018-2019. Cela inclut des demandes reçues dans l'exercice précédent et dont le traitement a été terminé au cours de cette année.

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière		
	Demandes d'accès à l'information		Rectification (nombre)
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)	
De 0 à 20 jours	546	11	0
De 21 à 30 jours	129	1	0
31 jours ou plus (le cas échéant)	5	1	0
Total	680	13	0

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			
	Demandes d'accès à l'information		Rectification (nombre)	
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)		
Acceptée (entièrement)	171	2	0	Dispositions de la Loi invoquées ▼
Partiellement acceptée	261	4	0	1, 9 (2), 13, 14, 15, 19, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40, 48, 53, 54, 88, 137.1
Refusée (entièrement)	130	5	0	
Autres	118	2	0	1, 9 (2), 13, 14, 15, 42, 48, 53, 54, désistement
Nombre total de demandes d'accès à l'information qui ont fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable			0	
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information			13	

Divulgence des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Le 1^{er} mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur. Les organismes publics sont dorénavant tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations d'actes jugés répréhensibles, conformément à l'article 25 de la Loi.

Au cours de l'année 2018-2019, la responsable ministérielle du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune information à cet égard.

Type de divulgations ou de communications	Nombre de divulgations ou de communications
Divulgations auprès de la personne responsable du suivi des divulgations	0
Divulgations auxquelles il a été mis fin en vertu du paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi	0
Divulgations fondées	0
Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23 de la Loi	0

Emploi et qualité de la langue française

En juin 2013, le Ministère a adopté sa politique linguistique à l'instar de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, rendue publique en 2011. S'harmonisant avec la mission, les caractéristiques et les sphères d'activité propres au Ministère, cette politique linguistique confirme qu'il privilégie l'unilinguisme français dans la conduite de ses activités et qu'il accorde une attention particulière à la qualité de la langue française. En outre, elle précise les règles concernant la diffusion d'information et la communication sous toutes leurs formes, par exemple la publication d'information dans des sites Web, la gestion des demandes de traduction ou les communications avec les citoyens.

Le sous-ministre est responsable de la mise en œuvre de la Politique linguistique comme de l'application de la Charte de la langue française. À cet égard, il a désigné, à titre de mandataire, un membre de la Direction des communications, qui est appelé à présider le comité ministériel de la Politique linguistique.

Bien que la personne-ressource de la Politique linguistique ait été mise à contribution par des gestionnaires et par des membres du personnel pour expliquer des éléments de la Charte de la langue française, de la Politique gouvernementale ou de la Politique linguistique, aucune mesure d'envergure n'a été déployée pour faire connaître la Politique linguistique en 2018-2019.

Le Ministère prévoit réviser sa politique linguistique au cours de la prochaine année en plus d'assurer la promotion de celle-ci au terme de cette révision.

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Non
Combien d'employés votre organisation compte-t-elle?	Plus de 50 employés
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, est-ce que des rencontres des membres du comité permanent ont été tenues au cours de l'exercice? Si oui, combien?	Aucune rencontre

Suivi de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de votre ministère ou organisme après la réception de l'avis de l'Office québécois de la langue française?	25 juin 2013
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	En cours de révision
Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre ministère ou organisme après la réception de l'avis de l'Office québécois de la langue française?	La nouvelle politique devrait être publiée en 2019-2020.

Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et former le personnel quant à son application?	Activités à déterminer Notamment, le nouvel intranet sera mis à contribution.

ANNEXES

LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (c. B-3.1)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (c. P-5.1), annexe B
- Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi administrée par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)

POUR NOUS JOINDRE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales,
veuillez consulter le site Web du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

Il est possible de consulter la présente publication en format électronique (PDF) dans le site www.Québec.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Direction de la planification, des politiques et des études économiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3273
Télécopieur : 418 380-2142
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Photographies

Direction des communications

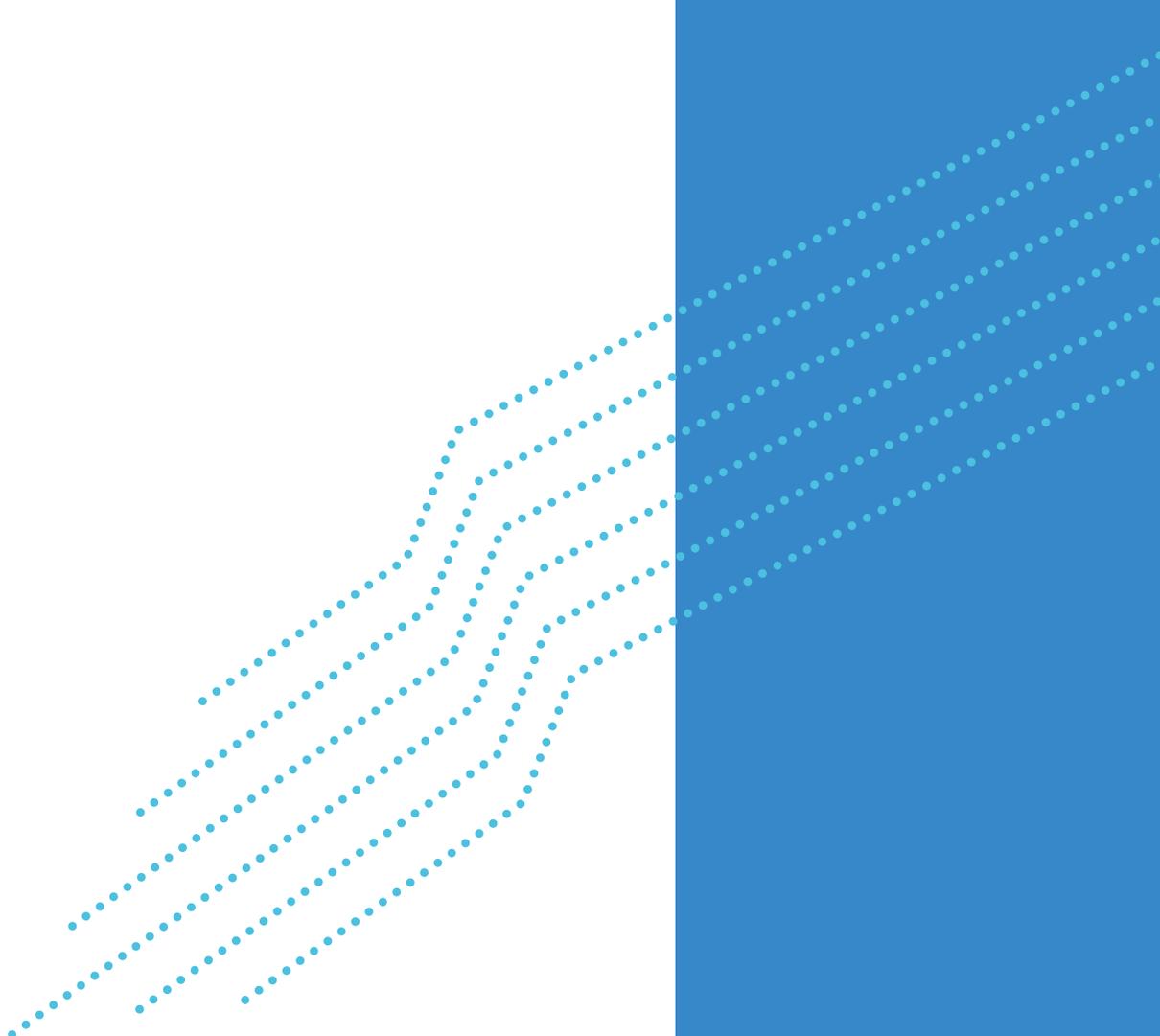
Édition

Direction des communications

Dépôt légal : 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-84695-6 (imprimé)
ISBN 978-2-550-84696-3 (électronique)

© Gouvernement du Québec
La reproduction totale ou partielle du présent document
est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

ORGANIGRAMME



**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

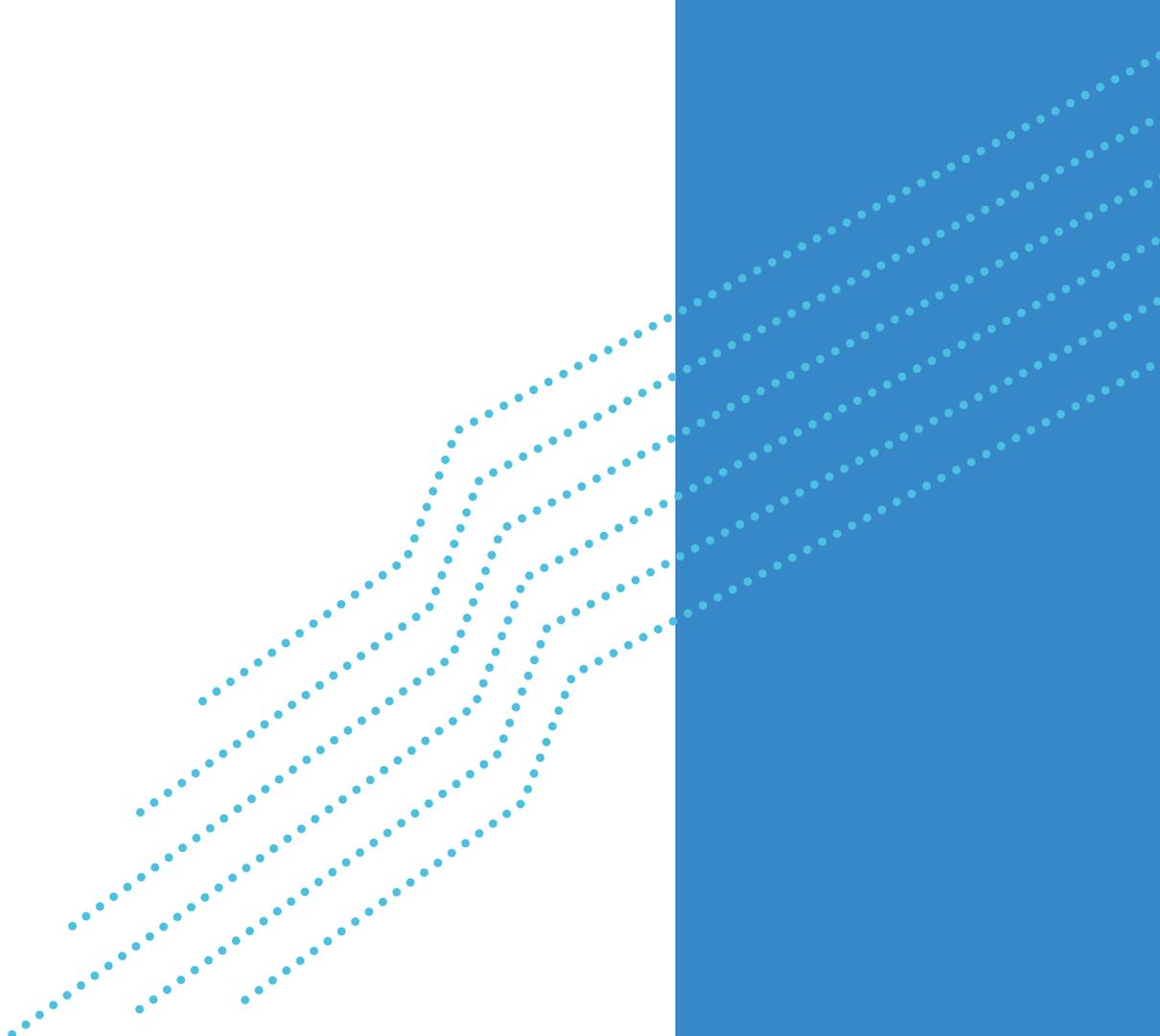
Québec



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION





**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

